

1. Interpellation des habitants sur l'application de la taxe sur les nuisances environnementales.

Interpellatie van de inwoners betreffende de toepassing van de belasting op de milieuhinders.

M. le Président :

Je donne la parole à la personne qui représente les habitants. Merci.

M. Ikazban :

... Vous avez cité l'opposition...J'ai le droit de demander la parole !

M. le Président :

Vous n'avez pas la parole, Monsieur Ikazban !

Le représentant des habitants :

Je ne peux pas parler s'il y a une autre personne qui parle en même temps que moi.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, taisez-vous, s'il vous plaît.

Monsieur le représentant des habitants, vous avez la parole.

M. Ikazban :

... Vous ne connaissez pas votre règlement... Incroyable !

M le Président :

Monsieur Ikazban, arrêtez...

A vous, Monsieur.

Le représentant des habitants :

Je suis venu représenter quelques habitants de Molenbeek concernant une taxe sur les nuisances environnementales. On ne comprend pas en fait pourquoi vous avez voté cette taxe. On voudrait bien que vous la liquidiez, c'est à vous de voir. Vous avez demandé 150 euros par buse, le problème est qu'il y a des personnes qui en ont quatre. Je trouve que c'est écologique, ce sont des chaudières économiques et je ne comprends pas pourquoi vous avez fait ça alors que c'est écolo, parce que ce sont des chaudières qui consomment peu, qui coûtent moins cher pour les habitants, qui chauffent des appartements, et il y en a beaucoup qui ne sont pas chauffés à Molenbeek. Maintenant, c'est à vous de nous dire comment faire pour éviter de payer cette taxe, parce qu'il y a beaucoup d'habitants qui ne sont pas d'accord. Voilà, je ne sais pas si tout le monde a reçu l'interpellation.

M. le Président :

Tout le monde l'a reçue.

Le représentant des habitants :

Parce que je connais une personne qui a quatre buses en façade. Depuis dix ans, elle n'a jamais eu de taxe, et aujourd'hui on lui a envoyé cette taxe. Je ne comprends pas, du jour au lendemain, vous avez inventé une nouvelle taxe. En plus, elle a eu une prime pour ses chaudières, une prime de la Région de Bruxelles, qui incite les propriétaires à placer des chaudières économiques. Et après, on les taxe du jour au lendemain ! Le problème est que vous avez voté cette loi. Aujourd'hui, c'est injuste, hier ce n'était pas injuste. J'espère que je ne suis pas venu pour rien parce que j'ai patienté une heure pour avoir la parole. Je vous ai expliqué mon interpellation. J'espère que vous avez compris. Si vous avez des questions, je peux y répondre.

M. le Président :

Merci. Un Conseiller souhaite-t-il faire un commentaire avant que je passe la parole à l'Echevin ? Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Je tiens à signaler quelque chose qui n'a pas été repris. Si j'ai bien lu l'interpellation, la plupart des maisons ont une entrée de gaz, à l'avant de la façade. Les gens mettent des chaudières à l'avant, à la façade. Donc, faire des tuyauteries vers l'arrière des bâtiments ou faire déplacer les chaudières à l'arrière des bâtiments prolonge les tuyauteries de gaz. Prolonger les tuyaux d'évacuation est en fait négatif en termes d'efficacité et dangereux carrément. En dépit de toutes les consignes de sécurité, et contrairement aux avantages écologiques et sociaux, cette Commune a décidé de pénaliser ces propriétaires qui investissent pour le bien-être, pour l'écologie, avec une taxe, au motif que ce sont des nuisances environnementales. Et avec cette taxe, on vise des choses inesthétiques, mais qui font partie d'une maison actuellement : les sorties, c'est petit, ce n'est pas moche, c'est comme les cheminées d'avant, c'était utile, ça fait partie d'une façade, d'une maison. Donc, je vais soutenir pleinement l'interpellation.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Monsieur Mahy, vous avez la parole.

M. l'Echevin Mahy :

Merci Monsieur le Président, merci à Monsieur pour son interpellation. Il faut savoir que le règlement-taxes dont vous parlez a été approuvé par le Conseil communal, en sa séance du 17 novembre 2011. Il a été approuvé par l'autorité de tutelle le 17 janvier 2012. Ce règlement parle de plusieurs choses. Vous avez parlé des évacuations de gaz brûlé, mais on parle aussi de système de ventilation, de système de conditionnement d'air, donc toujours en façade, de pylônes, de mats pour les antennes de télécommunications, de boîtes de raccordement, de connexions diverses et variées et d'enseignes obsolètes entre autres. Vous dites que la Commune a pris cette disposition. Mais il faut savoir que cette disposition était déjà prise depuis un certain moment au niveau Régional, puisque le règlement régional d'urbanisme dans son article 10 - excusez-moi pour ce formalisme - dit que les évacuations de gaz brûlés et des systèmes de ventilation ainsi que les installations techniques externes

de conditionnement d'air sont interdites en façade. Ils ne peuvent être visibles à partir de la voie publique. C'est une chose qui n'est pas du fait de la Commune, ce règlement régional d'urbanisme. Donc, la Commune respecte les législations en vigueur et impose une taxe sur les éléments que je vous ai cités. Effectivement, il y a à peu près deux mois, j'ai lu ce règlement et il m'est apparu qu'il fallait peut-être faire un petit toilettage dans ses détails. Effectivement, taxer une boîte de dérivation pour une distribution télévisuelle est un peu poussé. On doit effectivement réfléchir à cette taxe, mais il faut bien se dire qu'on est ici face à deux logiques : la logique de l'intérêt particulier qui est de sortir les tuyauteries le plus proche possible pour que ça coûte le moins et celle de l'intérêt général qui vise l'embellissement et une certaine tenue des façades de la ville de Bruxelles. On dit aussi dans le R.R.U., que ces éléments saillants peuvent représenter un danger pour les passants et les voisins, un danger et une gêne. Donc c'est une réalité. Il est faux de dire qu'une chaudière de nouvelle génération demande une tuyauterie et pas les anciennes. Toute chaudière, quelle qu'elle soit, demande des évacuations et ça a toujours été ainsi, on les faisait passer en général par les cheminées. Je terminerai en disant qu'il est prévu, en tout cas dans les projets de la Région, de revoir le Code bruxellois de l'aménagement du territoire qui, notamment, vise à donner une certaine latitude à la Commune en tant qu'agent sanctionnateur de ce genre de nuisances urbanistiques. Il est donc fort à parier que beaucoup de Communes recevront, un jour, cette compétence et devront également légiférer comme la Commune de Molenbeek. Je conclurai par ceci : il existe toujours des techniques pour répondre aux règlements en vigueur et il faut savoir que le service de l'Urbanisme est toujours prêt – il l'indique dans ses différents courriers - à donner un conseil à chaque demandeur. Et quand le demandeur parvient à régler ce problème, endéans les deux mois, il ne devra pas payer sa taxe qui était prévue au départ. Donc, du point de vue de la Commune, nous défendons l'intérêt général par rapport à la santé publique et par rapport à l'embellissement des lieux publics. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci. Vous avez la parole, Monsieur.

Le représentant des habitants :

Merci Monsieur le Président. Je voudrais remercier aussi Monsieur Mahy concernant les façades de Molenbeek. Avant, j'ai visité quelques logements sociaux de Molenbeek, avenue Jean-Dubrucq et rue Saint-Martin, où les buses sortent en façade et je ne comprends pas quand vous dites que ça nuit à l'esthétique d'une façade, d'une maison, alors que la Commune elle-même le fait. C'est ça que je n'ai pas compris, et j'aimerais bien voir les paiements qui ont été faits par la Commune pour cette taxe ! Ecoutez, Monsieur l'Echevin, on a voté pour la plupart des gens qui sont à ce Conseil communal, on a voté pour vous, pour que vous nous souteniez, pas pour nous massacrer... Vous savez ce qu'on peut faire avec 150 euros, on peut payer le gaz, l'eau et l'électricité. Si vous avez besoin d'argent, vous n'avez qu'à faire un crédit, moi, j'ai dû le faire pour cet immeuble. J'ai travaillé pendant deux ans. Vous parlez de façade, avant que j'achète cette maison, elle est restée vingt-ans - je pense - insalubre et j'ai les papiers chez le notaire et vous n'avez alors envoyé personne pour exiger de changer de châssis ou de façade à cette maison. Une fois qu'on l'a rénovée, on se voit taxer. La Commune a besoin d'argent, je comprends que vous avez besoin d'un million d'euros pour rénover l'entrée communale, pour mettre un ascenseur... Mais si vous avez besoin d'argent, ce n'est pas la population de Molenbeek que vous devez taxer. J'espère qu'avec cette interpellation, les Echevins et les Conseillers vont faire attention parce que moi je vais assurer le suivi. D'ailleurs, j'ai discuté avec une quarantaine d'amis et nous comptons prendre un avocat et aller au Conseil d'Etat. Mais je me suis dit que je connais Monsieur El Khannouss, Monsieur Azaoum, Madame Schepmans, qu'on va pouvoir arranger ça... et si ça ne va pas, on va essayer d'arranger ça autrement... Je vous connais bien, Madame Schepmans...

Mme la Bourgmestre :

... Ah ! Vous me connaissez ... Vous n'êtes pas venu me parler de votre problème...

Le représentant des habitants :

Avant que vous soyez Bourgmestre, j'avais eu rendez-vous avec vous et depuis j'ai toujours eu votre secrétaire au téléphone.... Il faut prendre rendez-vous, il faut attendre, qu'elle me dit toujours ... Ecoutez, il ne faut pas mal le prendre, mais je suis venu plusieurs fois chez vous, à la maison, et je sais que vous ne vous souvenez peut-être pas de moi, vous voyez beaucoup de monde. Mais, ça fait un peu mal, quand on voit des gens pour qui on vote, on met les affiches et après on ne les voit plus... Alors, faites le nécessaire, Madame Schepmans, n'oubliez pas qu'il y aura des élections dans cinq ans ...

M. le Président :

Merci.

Le représentant des habitants :

Je peux continuer à parler ?

M. le Président :

Ne prenez pas quelqu'un en particulier à partie, vous devez vous adresser au Collège...

Le représentant des habitants :

Je n'ai pas pris... D'accord, c'est elle qui commande ici, c'est ce que j'ai remarqué, je fais attention à ce qui se passe... Je ne vais pas citer de nom, mais en tout cas, je vais vous dire que j'ai des amis qui ont des immeubles et ils n'ont pas reçu cette taxe. Je ne sais pas si c'est une stratégie... En fait, on va faire deux ou trois maisons, pour éviter que tout le monde se révolte.

Mme la Bourgmestre :

Mais non !

Le représentant des habitants :

Ecoutez, j'ai des amis qui ont des buses qui sortent à 35 centimètres de la façade... Si je vous montre les photos d'avant et de maintenant, je ne sais pas ce que je dois vous dire, je ne comprends pas...

M. le Président :

Monsieur, vous faites une interpellation au nom des habitants. Théoriquement, vous représentez les habitants ...

Le représentant des habitants :

... Et je parle de mon cas, je n'ai pas envie de citer de nom...

M. le Président :

On a entendu vos remarques, l'Echevin vous a répondu par rapport à la législation. Est-ce que l'Echevin souhaite rajouter quelque chose ? Merci.

Le représentant des habitants :

Dites-moi, comment ça va se passer maintenant ? Je dois attendre ? Ou je suis venu faire le clown ici ?

M. le Président :

L'interpellation est close et le Collège a pris note de vos remarques.

Le représentant des habitants :

J'aurai les suites de cette interpellation ?

M. le Président :

Mais vous avez eu une réponse de la part de l'Echevin. Il vous a expliqué quel était le point de vue légal.

Le représentant des habitants :

Mais j'ai compris...

M. le Président :

Laissez-moi parler, s'il vous plaît ! Vous avez fait vous-même allusion à la possibilité de faire un recours. Si vous n'êtes pas d'accord avec la taxe, vous avez la possibilité d'aller en recours. Pour le reste, vous avez fait votre interpellation. Le Collège vous a entendu et il prendra les mesures qu'il estime correctes et valables. Eventuellement, peut-être qu'il vous enverra une réponse écrite. Mais c'est le Collège qui prendra la décision, je ne peux pas me prononcer pour lui.

Le représentant des habitants :

Ce n'est pas Monsieur Mahy qui prend les décisions, c'est bien le Collège ?

M. le Président :

Donc, s'il y a un recours qui est organisé, il y aura un résultat qui viendra.

Le représentant des habitants :

J'espère que je ne devrais pas faire de recours. Madame la Bourgmestre est de mon côté, même si je l'ai un peu taquinée...

M. le Président :

Je passe la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vais tout simplement vous signaler, Monsieur, qu'il y a des procédures, que si vous n'êtes pas d'accord avec la taxe - et on a bien entendu vos considérations liées à la possibilité de faire un recours - vous serez entendu par le Collège des Bourgmestre et Echevins, comme cela se fait très habituellement, que des citoyens introduisent des recours auprès du pouvoir communal, auprès du Collège et ils sont toujours entendus.

M. le Président :

Merci. L'incident est clos. Nous allons passer au point suivant.

...Non, non, vous avez allumé votre micro par après, Madame Piquard. On n'intervient pas sur l'interpellation citoyenne.

Mme la Bourgmestre :

C'est le règlement, on n'intervient pas sur l'intervention des habitants.

M. le Président :

Nous allons passer maintenant au point concernant l'Instruction publique et je vais suspendre la séance. Elle reprendra à huis clos. Je dis à mes collègues que c'est Monsieur Luc Léonard qui va présider la séance, puisque je suis obligé de me retirer, ayant un membre de ma famille qui fait l'objet d'une délibération. Merci.

2. Interpellation déposée par Monsieur Van Damme, conseiller communal SPA, concernant les communiqués de presse.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme, gemeenteraadslid SPA, betreffende de persberichten.

M. le Président :

Mijnheer Van Damme, U hebt het woord.

M. Van Damme :

Dank U wel Mijnheer de Voorzitter. Je suis vraiment navré de devoir intervenir sur une chose futile, pareille, mais apparemment, c'est le cas.

Dus op 29 mei 2013 stuurde ik de volgende e-mail naar de perswoordvoerder van de Gemeente. Donc le 29 mai 2013 j'envoyai le mail suivant à l'attaché de presse : « Bonjour, Peux-tu me reprendre comme destinataire dans votre mailing liste pour les avis de presse ? Merci. Jef. ». Tout simplement parce que j'avais travaillé avec les personnes concernées. Je lui envoie un mail. Réponse cinq jours plus tard : « Bonjour Jef, j'ai bien reçu ta demande et je t'en remercie, mais comme tu n'es pas journaliste, la Bourgmestre ne souhaite pas que tu sois repris dans ma liste de diffusion. En te remerciant pour ta compréhension ».

Première surprise, nous en tant que Conseillers communaux, nous ne pouvons pas avoir les avis de presse qu'ils sont envoyés à tout le monde. Ça veut dire qu'on ne peut pas être tenus au courant de la communication de la Commune. C'est quand même assez surprenant, c'est même surréaliste de recevoir ça comme réponse. Mais ce n'est pas terminé. Deux jours après, je reçois via un journaliste, un « Molenbeek actualiteit nieuwsbrief » van 7 juni 2013, donc une newsletter avec plusieurs choses qui se sont passées durant la semaine et plusieurs annonces d'activités à venir. Donc pas tellement

adressés à la presse, mais très intéressants parce que j'y apprends notamment que dans la semaine, le 6 juin, le Président du Conseil européen, Herman Van Rompuy a visité « le Foyer » à Molenbeek. Que la commune « Arc en ciel » a gagné un prix « Journaliste en herbe » et encore d'autres choses... En plus, et ça c'est quand même beaucoup plus intéressant, y sont annoncés plusieurs événements dans la Commune dans la semaine à venir : le Jazz festival bleu flamingo, la braderie boulevard Mettewie, l'ouverture de l'hôtel Meininger, pleins d'activités y sont annoncées, très intéressantes, mais je ne peux pas les avoir parce que je ne suis pas repris dans le mailing-liste presse. Ik vind dat, Mevrouw de Burgemeester, getuige van een ongeloofelijke minachting, un mépris envers les Conseillers communaux! Ik vind dat onaanvaardbaar. Ik vind het ook ongelooflijk dat ik op dit soort onderwerp moet interpellieren in de gemeenteraad. Ik vind het gewoon een basisrecht van een Gemeenteraadslid om geïnformeerd te worden over wat er in de Gemeente gebeurt et en plus je constate que quand je suis par hasard invité, au courant d'une de ces activités et je m'y présente parce que j'ai envie d'y aller que j'y découvre pas mal de conseillers de la majorité qui y sont quand même présents, donc je me doute qu'eux ils ont été invités.

Dus mevrouw de Burgemeester, ik zou graag van U een antwoord hebben. Ik vind het een schandalige manier van werken maar ik zou graag van U een antwoord hebben. Kunnen wij in het vervolg zoals alle andere mensen niet in de krant moeten lezen wat er gebeurt in de gemeente maar kunnen wij rechtstreeks de informatie krijgen ? Ik denk dat dat een minimum aan courtoisie is tegenover de Gemeenteraadsleden en ik vind het eigenlijk zelf een basisrecht van de Gemeenteraadsleden om geïnformeerd te worden over de werking van de Gemeente en over de toekomstige activiteiten die U per mail aan alle pers bezorgd.

Dank U wel voor de informatie.

M. le Président :

Qui souhaite se joindre à l'interpellation ? J'ai Monsieur De Block qui s'était présenté le premier, ensuite Monsieur Ikazban, Monsieur Lakhloufi.

Mijnheer De Block, U heeft het woord.

M. De Block :

Moi, je comprends bien pourquoi on n'envoie pas ça aux Conseillers. J'ai pu lire dans un communiqué que cette Commune a dû faire avec un grand trou laissé par l'ancienne majorité. C'est intéressant, j'ai pu même lire qu'au niveau du CPAS, on a dû faire avec un grand trou laissé par l'ancienne majorité. C'est bizarre parce que j'ai pu entendre ici au Conseil-même, que cette ancienne majorité a géré en toute collégialité et en bon père de famille les choses. En fait, ce sont des mensonges purs et durs. Il y a des taxes, des montants demandés pour certaines démarches administratives qu'on a simplement indexées. On essaye de nous faire croire que c'est juste parce que le Fédéral a augmenté les prix, mais on se tait sur le fait que Molenbeek a rajouté une couche. Puis j'entends que pour la garderie, on veut augmenter la qualité et je me dis qu'il y a quelque chose qui cloche, parce que j'ai demandé comment on va augmenter la qualité. On ne savait pas très bien me répondre. La formation du personnel, certains achats...

M. le Président :

Mijnheer De Block, mag ik u vragen van in de interpellatie te blijven over de persberichten het is op de vorm van de communicatie en de distributie van die communicatie?

M. De Block :

Je réponds, je rajoute mon observation sur le fait que si vous allez distribuer ce genre de communiqués à tous les Conseillers communaux, vous allez avoir un tollé ! C'est comme ça et donc il y a une communication au Conseil communal et il y a une communication hors Conseil communal. Je m'imagine que cette majorité ne veut pas faire contrôler les communiqués qui se font vers l'extérieur et la presse, et vis-à-vis des Conseillers qui ont entendu vraiment autre chose. Je veux juste finir ma phrase, j'entends qu'on veut augmenter la qualité, mais je viens d'entendre, il y a à peine vingt minutes, que cette qualité, on va y arriver en diminuant le nombre d'enfants dans les garderies. C'est ça qu'on entend.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer de rester dans le sujet, même si je veux dire ce sujet peut toucher à beaucoup de choses, que quand on communique, on communique sur tout et n'importe quoi et malheureusement sur n'importe quoi.

Je trouve très intéressante l'interpellation, la question de Jef Van Damme, la question liée à la communication. Dans le brouillon de la Note de Politique Générale, il y a un chapitre concernant la bonne gouvernance. Vous savez, il y a des passages importants sur la communication qu'il fallait limiter et la publicité des Echevins et ainsi de suite. Moi, j'ai l'impression que c'est tout l'inverse qu'on a fait. Mais j'y reviendrai, parce que je veux vraiment rester dans ce sujet. C'est la confusion, je vais vous donner un exemple : le site de la Commune, ce n'est pas le cas, c'est un exemple dans l'absolu. J'ai l'impression qu'ici on fait une confusion entre la communication de la Commune, la communication de la majorité et la communication des politiques et je trouve qu'il y a tout le temps en permanence de l'information et de la désinformation sur tout et il y a tout le temps des confusions. Je vais vous donner deux exemples, comme ça on reste dans le concret. J'ai vu apparaître, on a parlé de ça tout à l'heure, sur Twitter, un compte Twitter Molenbeek avec la Maison communale. Je me suis dit, tiens c'est le compte Twitter officiel de la Maison communale. Il y a un moment où je me demande, est-ce que c'est le compte Twitter officiel de la Maison communale, de l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean qui finalement est aussi représenté par l'ensemble du Conseil communal, mais où j'ai l'impression qu'en réalité, c'est la communication de la majorité, la communication des partis politiques de la majorité, la communication des Echevins les plus actifs ou les plus hyperkinétiques sur les réseaux sociaux.

Deuxième exemple, Monsieur le Président, c'est vous. Je n'ai jamais voulu faire la remarque, mais comme l'intervention de Jef m'invite à le faire, je vais vous donner cet exemple. Vous êtes présent sur Twitter, vous êtes moderne, c'est très bien, ce n'est pas un reproche. Vous êtes le Président de ce Conseil communal. Je me demande, est-ce que vous intervenez comme Président du Conseil communal, est-ce que vous intervenez comme membre du Collège parce que très souvent ici, vous répondez à leurs places parfois ou alors vous êtes sur Twitter comme Président du MR ? Et là, il y a vraiment une confusion importante. Tout à l'heure, vous avez fait allusion à ça. Vous avez dit, on ne tweete pas pendant le Conseil. C'est vrai que c'est un peu difficile et je vous ai dit, vous vous rattrapez après, et fameusement, parce que là, vous pouvez, parce que vous n'êtes plus au Conseil.

Donc je dis simplement et franchement, tout le monde a déjà fait la remarque et ça fait six mois que vous êtes là et je n'ai jamais fait la remarque. Aujourd'hui je la fait, parce que c'est vrai, parfois on se demande qui vous êtes sur Twitter. Vous êtes le Président du Conseil communal où vous nous représentez tous, ou vous êtes le Président du MR ou vous êtes l'avocat de cette majorité qui répond tac au tac ? Je comprends, ils sont sûrement besoin qu'on vienne leur prêter main forte et qu'on les sauve, ainsi de suite, et donc ce que Jef Van Damme soulève ici, c'est vraiment cette confusion.

Je passe, mais il y a des spécialistes dans les membres du Collège. On récupère tout et n'importe quoi. Il y a des spécialistes de la récupération, quand une école obtient un prix, une association, on récupère le truc comme si c'était la Commune. Là vous êtes fort ! Là j'avoue vous êtes trop fort ! Vous êtes plus fort que nous dans la récupération et dans l'usurpation des projets des autres. Je pensais qu'il y avait qu'avec nous que vous faisiez ça. En fait, même des associations d'enfants, des écoles..., vous récupérez tout sur les réseaux sociaux et je n'invente rien. Il suffit d'aller voir - et faites vite avant que ce ne soit retiré - mais de toute façon, on peut toujours retrouver ça sur internet. Donc plus sérieusement, vous avez intérêt à mettre de l'ordre là-dedans, parce qu'il y a une fameuse confusion des rôles, une fameuse confusion des genres et je pense que même, on pourrait même aller plus loin, mais je ne vais pas aller plus loin ce soir, surtout que parmi vous il y a des spécialistes de la soi-disant bonne gouvernance et donc j'attends d'entendre et d'écouter vos réponses par rapport à ça. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Moi je tiens tout d'abord à commencer par rassurer mes Collègues de l'opposition. Je ne suis pas plus invité que vous à ces événements. Il n'y a pas de soucis, mais à décharge, il y a quelques semaines est sorti le Molenbeek Info et je pense que c'était une première. On a donné la parole à l'ensemble des membres, une tribune politique. J'ai lu et j'ai suivi pendant plusieurs années ce magazine, moi je pense que dans l'opposition il n'y a pas eu une telle tribune donnée à l'opposition aussi libre que celle qui a été donnée dans le Molenbeek Info.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, on ne vous a pas interrompu. Laissez parler Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Monsieur Ikazban utilise aussi des procédés...

M. le Président :

Monsieur Lakhloufi, ne faites pas d'interpellation personnelle vers un Conseiller.

M. Lakhloufi :

Le R.O.I. s'applique à tout le monde, aussi aux membres de l'opposition ! Moi j'ai été très étonné de ce Molenbeek Info qui a donné une véritable tribune libre à tous les partis de l'opposition.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Madame la Bourgmestre, vous avez la parole.

Madame la Bourgmestre :

Monsieur Van Damme, c'est vrai, il y a un changement également dans la communication à Molenbeek-Saint-Jean. Sous la législature précédente, il y avait évidemment le journal officiel de la Commune, le Molenbeek Info, dans lequel il y avait des tribunes politiques, mais ces tribunes politiques ne pouvaient porter que sur le sujet qui était en couverture de ce journal. C'est-à-dire qu'on était cadré comme groupe politique dans la communication qu'on pouvait faire au sein de ce journal. Moi, je rappelle simplement la manière dont ça fonctionnait et il y avait un éditeur responsable, c'était le Cabinet du Bourgmestre. Jamais aucun membre de la majorité, aucun Echevin n'a été invité à participer à la rédaction de ce journal communal, des informations n'étaient pas transmises et on les découvrait en même temps que les citoyens molenbeekoïses. Donc, je vous rappelle simplement comment ça fonctionnait précédemment, puisque aujourd'hui on nous fait la leçon. Vous avez parlé de la nécessité de mémoire eh bien moi je veux simplement vous la rafraîchir. Il y avait évidemment les communiqués de presse officiels. Voilà c'étaient les deux moyens de communication qui existaient précédemment. Alors aujourd'hui, je peux vous rassurer, on ne récupère pas, mais on informe et on s'adapte aux nouveaux moyens de communications qui sont notamment la Newsletter. Je peux vous rassurer pour la Newsletter, évidemment quiconque souhaite obtenir la Newsletter peut l'obtenir, et pour les invitations je vous rejoins Monsieur Van Damme, il est important que tous les Conseillers communaux soient informés des manifestations qui se déroulent sur le territoire de la Commune et cet aspect-là, on essaiera de le rencontrer. Je voudrais quand même, pour votre information, vous signaler que toutes les manifestations, toutes les activités qui se déroulent sur le territoire de la commune, à l'initiative de la Commune, sont reprises dans l'ordre du jour du Collège et que vous y avez accès. Vous y avez accès de la même manière que les membres du Collège. Si vous souhaitez avoir des informations, il n'y a pas de difficultés vous pouvez les obtenir.

Je voudrais encore vous préciser, en ce qui concerne les communiqués de presse, comme leur nom l'indique, ils s'adressent à la presse, aux journalistes et il faut aussi permettre, malgré la modernisation des moyens de communication, des médias, des réseaux, je pense que les journalistes ont encore un rôle prioritaire d'information à jouer et il est bien normal que ce soit d'abord vers eux qu'on se tourne dans la communication. Donc les communiqués de presse, on les envoie aux journalistes et à personne d'autre. Jusqu'à preuve du contraire, vous n'assurez pas encore cette fonction. Je voudrais vous rassurer en vous disant que ces communiqués ne contiennent aucun secret. Il n'y a rien de particulier. Ce sont des communications et aucun Conseiller ne les reçoit.

Pour le reste, évidemment, ces communiqués de presse sont mis en ligne rapidement sur le site de la Commune et donc vous pouvez très facilement en prendre connaissance et vous savez bien que, pour toute communication envoyée à la presse, généralement on demande l'avis des différents intervenants au niveau de la Commune et l'avis de l'opposition est également souvent sollicité, comme celui de la majorité, quand l'opposition intervient. C'est le rôle du journaliste et je pense qu'il faut laisser les choses telles qu'elles existent, telles qu'elles se font de la bonne manière actuellement.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Mijnheer Van Damme, u heeft het woord.

M. Van Damme:

Dank U wel Mevrouw de Burgemeester.

Tout d'abord, il y a quand même une chose qui m'étonne toujours, c'est que vous parlez comme si vous n'avez jamais été dans la majorité, alors que vous avez été Echevine pendant vingt ans. Quand même, Première Echevine pendant vingt ans et la moitié de votre Collège était aussi dans l'ancienne majorité. Vous dites toujours que ce n'était pas possible sous l'ancienne majorité et tout ça. Donc soit, vous n'aviez rien à dire sous l'ancienne majorité, alors pitié parce que vous aviez quand même la moitié des Conseillers dans la majorité, c'était quand même beaucoup et ça veut dire que c'est un aveu vous n'aviez rien à dire, soit vous vous distancez totalement de ce que vous avez fait dans le passé et alors ce n'est pas beaucoup mieux. Je ne comprends pas très bien pourquoi vous me parlez du Molenbeek Info. Moi, je ne vous ai pas parlé du Molenbeek Info. Le mot Molenbeek Info n'est même pas venu dans mon interpellation donc je ne comprends pas très bien.

Newsletter, dus vanaf morgen krijgen we allemaal als Gemeenteraadslid de newsletter in onze bus. Ik stel voor dat we vanaf nu, ik vraag bij deze formeel aan dat ik de newsletter kan krijgen vanaf morgen, dat mijn email adres wordt opgenomen. Zijn er nog andere gemeenteraadsliden die dat willen? Dan stel ik voor dat die nu hun hand opsteken om te zeggen dat ze al dan niet die newsletter willen.

Donc si vous voulez la newsletter, je propose que vous soulevez tout la main comme ça vous ne devez plus vous inscrire. Faites-le ! Moi, je veux qu'à partir de demain, je veux recevoir la newsletter ! C'est clair, Jef Van Damme veut recevoir la Newsletter.

Goed maar ik wil nog wel zien of dit gebeurt mijnheer de Voorzitter. Tenslotte over de persberichten, les communiqués de presse, ça c'est quand même le comble, vous parlez toujours de la transparence, de la bonne gouvernance et que tout le monde peut savoir tout, mais quand vous envoyez des mensonges, comme le dit mon collègue De Block, vous ne voulez évidemment pas que les Conseillers le sachent. Tandis que quand il s'agit simplement d'ajouter des adresses mail à un compte, ça prend cinq minutes et ça ne vous coûte rien envoyer un mail à cinq cent personnes ou à cinq personnes, ça ne change rien du tout. C'est vraiment le contraire de la transparence, c'est de l'opacité, de ongelooflijke geheimdoenerij daar komt het eigenlijk op neer het is een geheimdoenerij. Vous voulez cacher le jeu et donc je ne comprends pas votre démarche et je ne l'approuve pas et je la trouve contraire à ce que vous dites, comme pas mal de vos actes.

M. le Président :

Madame la Bourgmestre, vous voulez encore intervenir ?

Monsieur Ikazban, je ne vais pas bousiller un R.O.I. Arrêtez d'être impertinent et d'avancer comme ça. Ce n'est pas comme ça que ça va marcher convenablement. Arrêtez de discuter. Alors répondez, vous avez une minute pour répondre à Monsieur Lakhloufi.

M. Ikazban :

Merci d'avoir confirmé qu'il y avait déjà une tribune politique dans le Molenbeek Info, mais je n'avais pas parlé de ça. Je voudrais remercier la Bourgmestre pour sa réponse, car il y a eu un grand moment de vérité. Dans sa réponse, elle nous a dit que toutes les informations, toutes les informations se trouvent dans le Collège qui est à votre disposition et vous savez quoi ? Sous la précédente législature, tous les membres du Collège avaient

accès au Collège et tous les Conseillers également. Merci pour cet instant de vérité. Là, je vous tire mon chapeau.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, puisque vous m'avez impliqué, là tantôt, je n'ai pas répondu, mais maintenant je vais faire usage de mon droit. Je vais vous informer que si vous allez dans BO Secrétariat, vous avez accès à tous les Collèges et dès qu'ils sont mis en ligne, vous pouvez les consulter. C'est tout.

Vous m'avez également dit que j'étais sur les réseaux sociaux et que vous ne saviez pas quelle étiquette ou quelle casquette je portais. Vous m'excuserez, mais les réseaux sociaux, ça fait encore partie de mes usages privés et donc je mets la casquette que je veux et ça, c'est mon droit ! Je suis Président du Conseil communal quand je suis ici, mais vous m'excuserez, j'ai un site sur facebook où il est intitulé que je suis le Président et je reste Président sur ce site. J'ai la page privée sur laquelle je mets mes opinions politiques et ce qui est mon droit de le faire. Dans les tweets, je ne tweete que ce qui concerne le Conseil.

Et maintenant, je donne la parole à Madame la Bourgmestre, que vous venez d'interpeller.

Mme la Bourgmestre :

Simplement, pour quand même vous signaler une différence : sous la législature précédente, les procès-verbaux des délibérations du Collège étaient communiqués au Conseillers communaux. Ils pouvaient en avoir connaissance, mais pas au préalable. Aujourd'hui, au préalable, en même temps que les Echevins. Simplement, je précisais qu'aujourd'hui vous pouvez, comme les membres du Collège, avoir connaissance de l'ordre du jour des délibérations du Collège. Auparavant, vous n'aviez connaissance de ces délibérations, qu'une fois que le procès-verbal était adopté. Monsieur Ikazban, je parle des membres du Conseil, les Conseillers communaux.

Il y a une explication quand même qui doit être donnée à Monsieur Ikazban parce qu'il ne connaît pas la signification d'ordre du jour et procès-verbal. Je dis que les membres du Conseil communal, aujourd'hui, peuvent avoir connaissance de l'ordre du jour des points. C'est justement à l'évolution. On a la possibilité aujourd'hui comme membre du Conseil d'avoir connaissance de l'ordre du jour. Ce n'était pas le cas avant. C'était uniquement après l'adoption du procès-verbal et je voulais simplement ...

M. le Président :

L'incident est clos parce que la polémique va encore durer longtemps.

3. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, sur les dérogations éventuelles à la décision de fermeture des commerces après 20h00.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, gemeenteraadslid PS, in verband met de eventuele derogaties die zouden kunnen verleend worden in verband met de beslissing om de handelszaken te sluiten na 20 uur.

4. Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, conseiller communal FDF, concernant l'avis de la commune relatif aux obligations en matière des heures de fermeture obligatoires dans les commerces de détail.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Vossaert, gemeenteraadslid FDF, betreffende het advies in verband met de verplichting inzake opgelegde sluitingsuren in de kleinhandel.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour la lecture de son interpellation.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

On va joindre les deux interpellations, Monsieur Ikazban va commencer et Monsieur Vossaert suivra.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, il y a quelques temps, les commerçants de la Commune ont reçu un courrier les informant de la décision d'interdire l'ouverture des commerces au-delà de vingt heures. Je ne souhaite pas revenir ici sur le bien-fondé ou non de cette décision, donc j'insiste fortement.

Mon interpellation ne porte pas là-dessus, en tout cas aujourd'hui, mais bien sur un point la concernant. En effet, j'ai lu un article et j'ai vu une vidéo de l'Echevin El Khannouss nous informant d'une possible obtention de dérogation. De même, dans l'envoi aux commerçants, il y fait mention de cette possible dérogation et il est indiqué de s'en référer au site du Service Public Fédéral Economie. Dès lors, dans un premier temps, j'aimerais connaître le nombre de commerces touchés par cette décision ? Ensuite, je souhaiterais savoir si effectivement des dérogations sont envisageables ou non. Sur le site dont le courrier fait référence, on trouve en réalité trois catégories de dérogations. Il y a une dérogation par rapport au type de commerce, les commerçants visés par cette catégorie seront-ils informés de cette possibilité de dérogation ? Il ne s'agit pas simplement de renvoyer les gens vers un site internet. Je voulais savoir, est-ce qu'il y aura vraiment une réelle information qui va être donnée auprès de ces commerçants sur ces possibilités de dérogations. Donc ça, c'est le premier type de dérogation.

Il y a deux autres types de dérogation qui là, sont politiques puisqu'elles peuvent dépendre de la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins. Et sur ces dérogations, donc la deuxième dérogation, il s'agit de dérogations possibles lors de circonstances particulières ou de foires ou marchés. Cette catégorie vise les périodes de fêtes tels que la Noël, la Nouvelle année, la période du ramadan - période durant laquelle la vie économique

de notre Commune est quelque peu décalée - les grandes braderies, les kermesses, etc. Existe-t-il un calendrier des périodes concernées ?

Et alors enfin, il y a une troisième catégorie de dérogation, dérogation dans les Communes touristiques. En ce sens, l'Echevine du Tourisme a-t-elle entrepris des démarches quant à la définition de certaines zones de la Commune en zones touristiques ? Je pense notamment à la chaussée de Gand qui est en réalité le prolongement de la touristique rue Antoine Dansaert. Puisqu'on veut éviter la concurrence déloyale, la rue Antoine Dansaert, aujourd'hui, est considérée comme zone touristique. Donc je pensais à la rue Antoine Dansaert, mais je pense également au tronçon du canal qui accueille le nouvel hôtel et puis il y a encore d'autres projets d'hôtels à Molenbeek, il y a la fameuse auberge de jeunesse et puis le centre historique de la Commune tout simplement. J'avais cru comprendre et entendre que l'Echevine du Tourisme avait un programme ambitieux en terme de tourisme à Molenbeek, en tout cas de valoriser l'image et l'attractivité de cette Commune. D'une manière générale, étant donné que le courrier envoyé se contente uniquement de renvoyer au site du Service Public Fédéral Economie, comme je disais précédemment, je voudrais savoir est-ce que le Collège compte tenir une campagne d'information détaillant la procédure et les conditions d'obtention de ces dérogations ? Ces dérogations sont-elles..., en un mot, qui a droit à ces dérogations, sur base de quels critères ?

Donc trois types de dérogations, une qui est prévue dans la loi et les deux autres, elles, dépendent du politique, elles dépendent de la décision du Collège et j'aimerais avoir des réponses par rapport à mes questions ce soir.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport à ce point, moi mes questions vont porter d'une part sur qui va amener la Commune à informer les commerçants, tout simplement sur les obligations en matière d'heure de fermeture obligatoire dans les commerces de détail, avec l'application de la loi du 10 novembre 2006. Et alors, pour justifier cet avis, on nous parle donc d'un certain nombre de nuisances engendrées par l'ouverture prolongée de certains commerces au-delà des heures légales. A cet égard, les autorités communales, via les agents communaux, ont respecté une période d'observation, je dirais une étude de terrain, c'est mentionné dans l'avis. Après plusieurs mois d'observations, visites de terrains, contacts directs avec les habitants et les commerçants, les agents communaux ont pu mettre en évidence que la situation était devenue préoccupante à ce propos. En effet, les habitants et certains commerçants témoignent de plus en plus de leur mécontentement à ce sujet. Alors, compte tenu de tous ces éléments, je souhaite interroger le Collège des Bourgmestre et Echevins sur les points suivants : d'une part, sur quelle période claire cette étude a été relaissée ? Qui a été associé à cette étude de terrain ? Est-ce que l'association des commerçants a été consultée ? Est-ce que les Comités de quartiers ont aussi été consultés ? Deuxième chose, et là c'est un petit peu le fruit de cette analyse, quelles sont les informations tirées clairement de cette étude de terrain ? Quelles sont les principales conclusions ? Ensuite, quelles sont les autres mesures qui seront envisagées pour faire en sorte qu'on respecte au mieux la législation ? Alors une question plutôt de chiffres, vu qu'il est prévu qu'il y ait des amendes qui peuvent être adressées en cas d'infraction par rapport

à cette législation, est-ce que vous pouvez me transmettre le nombre d'infractions liées à cette problématique pour l'année 2012 ?

Et alors, pour finir, je reviens vraiment au tout début, qu'est-ce qui aujourd'hui a suscité l'intérêt du Collège sur cette problématique ? Parce que cette loi, elle date quand même de 2006 et donc je m'étonne tout simplement de cette mesure qui aurait pu peut être prise plus tôt. Mais vous allez sûrement m'éclairer à ce sujet !

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Y a-t-il un Conseiller qui souhaite se joindre ? Mijnheer Van Damme, u heeft het woord.

M. Van Damme :

Je voulais juste intervenir pour dire à Monsieur Vossaert que l'ancien Echevin du Commerce était Madame la Bourgmestre. Donc c'est une bonne question !

M. le Président :

Monsieur El Khannouss, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Je vais commencer, si vous le permettez, commencer par répondre à la dernière remarque de notre collègue Van Damme. Effectivement, l'ancienne Echevine des Classes moyennes était Madame Schepmans, vous avez raison. Mais je peux témoigner qu'elle a lancé une initiative similaire en 2010 et qu'elle n'a pas eu le soutien nécessaire pour pouvoir mener une campagne efficace sur le terrain. Les services impliqués cette fois-ci, n'ont pas collaborés d'une manière correcte, à l'époque et il n'y a pas eu de résultat probant sur le terrain. D'emblée chers Collègues, il est important de rappeler que ce n'est pas la Commune qui a adopté cette décision d'interdiction générale des heures d'ouvertures. Vous l'avez rappelé, Monsieur Vossaert, c'est une loi qui date de 2006, concernant la fermeture des commerces après 20h et le jour de fermeture par semaine. En effet, il s'agit de matières Fédérales, on n'est pas compétent pour régler la question. Néanmoins, la loi du 10 novembre 2006 habilite les Communes à régler les heures d'ouverture concernant deux types de commerce et là, Monsieur Van Damme, sous l'ancienne majorité, vous avez participé à l'élaboration du règlement communal concernant les magasins de nuit, les night shops, phone shops, ce qui a donné lieu à un règlement communal du 20 mai 2010 relatif aux magasins de nuits et aux bureaux privés de télécommunications. Récemment, dans une optique de sensibilisation, un avis a été distribué. Alors, il est intéressant de savoir pourquoi nous avons lancé cette initiative de sensibilisation. Il faut savoir que nous avons été interpellés par le SPF Economie ainsi que par le substitut du procureur du Roi qui est en charge de cette matière et donc des actions étaient prévues effectivement. Il ne faut pas se voiler la face, il faut rappeler que dans certains quartiers, il y avait un estompement de la norme. Pendant des années, il y a eu un laisser-aller et nous avons comme ça des commerces qui restaient jusqu'à 22h, 23h voir qui dépassaient minuit, et nous avons eu pour ça, toute une série d'interpellations d'habitants de quartiers qui se plaignaient de nuisances, mais aussi de commerçants qui se plaignaient de concurrence déloyale. Vous comprendrez et vous serez d'accord avec moi, qu'une boulangerie, une boucherie qui reste ouverte jusque des heures très tardives, ça pose un problème au niveau de l'équilibre social de certains

quartiers. Il faut savoir que derrière certaines ouvertures tardives se cache malheureusement aussi la traite des êtres humains. Il y a eu des contrôles où nous avons découvert des travailleurs qui travaillaient des quatorze ou quinze heures, payés trente, quarante euros la journée et donc lorsque le pouvoir public et communal en l'occurrence sont informés de cette situation, vous comprendrez que nous ne pouvons pas l'accepter, ni le tolérer. Cet avis, évidemment visait à sensibiliser les commerçants pour répondre à une des questions de Monsieur Vossaert. Ça concerne l'ensemble des commerces sur tout le territoire de la Commune, c'est à peu près 1.200 commerces qui ont reçu la visite des Gardiens de la paix qui leur ont délivré cette missive en français et en néerlandais, rappelant l'écart de cette loi et aussi les conséquences du non-respect de celle-ci, c'est à dire ces amendes assez importantes qui peuvent être infligées par le SPF Economie.

Alors concernant les dérogations aux heures d'ouverture prévues par la loi et l'initiative prise afin d'informer les commerçants, cette loi du 10 novembre 2006, elle prévoit en effet des possibilités de dérogation aux heures d'ouverture. Cependant, ici notre objectif à travers cet avis distribué aux commerçants concernent essentiellement la question du respect des heures d'ouverture qui est une question délicate et difficile à faire accepter pour la plupart des commerçants à cause du fait que pendant des années, il y a eu un laisser-aller de la part des autorités, ce qui explique en fait que les gens se sont habitués au non-respect de cette législation, non pas par mauvaise volonté, mais souvent par méconnaissance de cette législation.

Alors dans le but d'optimiser les chances de succès, il faut évidemment traiter cette question de dérogation d'ouverture totalement indépendamment du reste. Il est prévu dans le cadre d'un travail effectué avec la Cellule Socio-économique, mais aussi le service de Développement économique, ainsi que les Atriums, de travailler sur une meilleure information auprès des commerçants sur les possibilités de dérogations. Je reviendrai plus tard par rapport à des dérogations qui relèvent vraiment, je vais dire, quasi de l'impossible à reconnaître. Il faut savoir qu'une dérogation, pour être reconnue comme zone touristique, on reconnaît les zones touristiques non pas par artères commerçantes ou par quartier, mais par code postal. Et pour pouvoir avoir cette reconnaissance, c'est un véritable parcours de combattant et à ma connaissance les dernières Villes ou les dernières Communes qui ont été reconnues, ça remonte à quelques années et ce sont des démarches qui durent des années sur le plan d'abord de l'identification de zone touristique, de rentabilité de ces zones touristiques, en terme de passage de personnes, mais aussi tout le tissu économique qui gravite autour de ces zones touristiques. Au niveau de leur rentabilité, on devra déterminer que le surplus de personnes qui viennent visiter des sites remarquables sur une Commune par exemple provoque un afflux important. Et donc, c'est tout un travail, mais qui dure plusieurs années sans voir les garanties nécessaires de reconnaissance du SPF Economie. Nous n'avons, en tout cas à notre connaissance, aucune connaissance sur une éventuelle campagne d'information concernant les dérogations de la part du SPF Economie à Molenbeek. C'est en réflexion à travers tous les différents services qui vont travailler sur le fameux plan économique. Il existe effectivement un chapitre qui va être abordé sur ces questions-là pour faire en sorte que les commerçants de la Commune, les acteurs de l'économie locale, puissent avoir toutes les informations nécessaires et entre autres, celles qui concernent les possibilités de dérogations. Donc l'absence d'une campagne directe n'empêche pas les commerçants d'adresser à la Commune ou au bureau d'Atrium ou éventuellement d'autres acteurs du développement économique, comme cela se fait chaque année pour les demandes de dérogation à l'approche de certains événements. Nous avons chaque année, nous dressons une liste des jours de jours fériés qui permettent d'avoir ces dérogations. Cependant, bien que la plupart des commerçants soient déjà bien au courant des modalités d'obtention et des dérogations, une campagne d'information est envisageable pour mieux informer ceux-ci.

Alors la période d'analyse dans la problématique depuis le mois de février 2007, et c'était sous la responsabilité de l'ancienne Echevine des Classes moyennes, après plusieurs années d'observation, il y a eu des visites de terrains, des contacts direct avec des habitants et les commerçants. Il y a eu évidemment énormément de plaintes et des pétitions qui ont été faites par des quartiers entiers, par des habitants. Ils ont adressé à l'Administration ce qui a pu mettre en évidence le malaise grandissant engendré par le non-respect des heures de fermeture obligatoire de certains commerces de notre Commune. C'est sur ces bases-là, qu'effectivement, il y a eu en 2010 une première action qui a été menée et puis celle que nous connaissons aujourd'hui. Alors quels sont les acteurs, je l'ai déjà dit plusieurs fois, c'est évidemment la Cellule Socio-économique qui a chapeauté l'initiative en partenariat avec le service de Développement économique, mais aussi les Atriums.

Alors comment les commerçants et les habitants ont participé ? Evidemment par des contacts directs avec des agents communaux, donc ceux de la Cellule Socio-économique, les Atriums, le service des Classes moyennes, du Développement économique. Les commerçants et les habitants ont pu exprimer leur point de vue à ce sujet.

Par ailleurs et je le répète, très récemment, nous avons encore reçu certaines plaintes émanant de commerçants qui se plaignaient de concurrence déloyale à cause des heures tardives de certains commerces, qui ont dans certains cas provoqués même des faillites.

Alors des principaux éléments d'information tirés de cette analyse, il m'est de plus en plus difficile de distinguer un commerce de jour et de nuit et je rappelle quand même néanmoins l'introduction du règlement communal concernant les night shops qui font que les personnes qui gèrent ces commerces doivent s'acquitter d'une taxe de douze mille cinq cent euros à l'ouverture et donc vous comprendrez que dans la société, on ne peut pas accepter qu'il y ait une concurrence déloyale à proximité de leur commerce, ce qui évidemment est injuste et la Commune ne peut pas le tolérer. Les rares commerçants du jour qui respectent encore les heures d'ouverture imposées par la législation sont découragés et se sentent frustrés devant cette concurrence déloyale. Concernant les autres mesures prises par la Commune pour faire respecter la législation, évidemment les agents de la Cellule Socio-économique, ainsi que les membres d'Atrium informent et sensibilisent quotidiennement les commerçants de notre Commune de leurs obligations en matière d'heure d'ouverture obligatoire, de fermeture obligatoire pardon. Un avis reprenant clairement les heures d'ouverture, et on l'a déjà évoqué, a été distribué une première fois en 2010.

Alors concernant votre question Monsieur Vossaert, vu que des amendes peuvent être dressées en cas d'infraction, vous demandez le nombre, bien évidemment, nous n'avons pas le chiffre, étant donné que ce type de non-respect des heures de fermetures n'est pas de la compétence communale. Ce sont essentiellement des agents du SPF Economie, mais aussi la Police qui est habilitée à dresser les procès-verbaux et donc je ne peux pas vous donner le chiffre concernant le nombre d'infractions constatées.

Merci pour votre attention.

M. le Président :

Monsieur Kazan, Monsieur Vossaert vous souhaitez tous les deux réagir ? Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. Comme je l'ai dit au départ, moi je fais vraiment une interpellation aujourd'hui concernant les dérogations et les déclarations qui ont été faites par

rapport à ces déclarations. Moi, j'aimerais bien recevoir la liste de ces jours fériés et par rapport aux zones touristiques, j'ai entendu qu'on reconnaissait par code postal. Je suis un petit peu étonné, parce que toute la Ville de Bruxelles n'est pas zone touristique. Je ne m'y connais pas, je ne vais pas m'avancer, mais toute la Ville n'est pas zone touristique. On en apprend tous les jours. Voilà, là vous m'avez appris quelque chose. C'est à inscrire dans les annales. Par contre, je maintiens le fait que si toute la ville est zone touristique, tant mieux. Donc ça veut dire que pour tout ce qui est limitrophe et qui touche la ville, il y a une implication et donc je continue à dire que la chaussée de Gand, c'est quand même une artère très importante, la zone du canal - vous avez d'un côté la ville, d'un côté Molenbeek avec un hôtel qui vient de s'ouvrir, qui vient de se créer, vous avez beaucoup communiqué là-dessus, comme si c'était vous qui l'avez attiré - mais donc moi, je continue à dire qu'il faut être vigilant par rapport à ça et à mon avis, le Collège devrait prendre des mesures et en tout cas certainement pousser à ce qu'on reconnaisse ces zones comme des zones touristiques et donc permettre aussi aux commerçants de pouvoir continuer à fleurir. Je rappelle quand même que la rue de Brabant, est considérée comme la deuxième artère commerçante après la rue Neuve. Je pense que la chaussée de Gand ne doit pas être très loin non plus. J'ai entendu les réponses, mais je n'ai pas entendu vraiment la réponse que j'attends parce qu'il y a la loi. Vous avez écrit un courrier aux commerçants.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je peux vous demander de faire court ?

M. Ikazban :

En fait, il n'y a que moi que vous interrompez. Par rapport aux dérogations, je n'ai pas eu de réponse à mes questions. D'autant plus que je me réfère à des déclarations qui ont été faites par la majorité sur les dérogations possibles pendant le ramadan. Alors moi, j'aimerais savoir comment est-ce que le Collège va faire pour donner des dérogations pendant le ramadan en sachant que je n'ai toujours pas la liste des jours fériés, je pense que le ramadan n'est pas dedans. En sachant que la loi indique aussi qu'on ne peut accorder qu'un jour maximum de ce qui peut être considéré comme fête, manifestation et autres. Moi j'aimerais savoir comment le Collège va faire et est-ce que le Collège va prendre des mesures par rapport aux deux dérogations qui sont du ressort en tout cas du Collège des Bourgmestre et Echevins. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je vous remercie pour toutes les informations que vous avez transmises aujourd'hui. Elles répondent globalement à l'ensemble de mes questions. Le seul bémol par rapport au laxisme dans le passé, vous avez même dit que dans le temps il y avait déjà des actions de sensibilisation par rapport à l'obligation de respecter la loi, donc soit vous nous expliquez clairement quelle est cette forme de laxisme ou alors passons à la suite. Par rapport au respect des obligations en vigueur, tant mieux, mais ne décourageons pas l'activité économique à Molenbeek. Je pense qu'il faudra faire ça dans un régime équilibré.

M. le Président :

L'incident est clos et nous passons... Monsieur l'Echevin souhaite compléter une réponse à une question qui a été posée.

M. l'Echevin El Khannouss :

Très très rapidement par rapport à un moment important pour la Commune qui est la période du ramadan, bien évidemment nous n'avons pas le pouvoir de déroger à la législation de 2006. Nous ne pouvons pas instituer une dérogation pendant le ramadan et il n'existe qu'un jour dont les commerçants peuvent bénéficier pour pouvoir déroger à cette législation. Néanmoins, en terme de gestion, je vais dire de l'espace public pendant le ramadan, il est clair que le Collège va adopter et faire preuve d'une très grande tolérance par rapport à cette période très particulière. Nous avons trois fois plus de citoyens qui viennent dans la Commune faire leurs achats, qui viennent grossir les artères de la Commune et bien évidemment que la gestion de la Commune pendant cette période - et vous le savez très bien, Monsieur Ikazban - s'adapte à la situation du terrain qui nécessite une gestion particulière. La volonté du Collège, c'est de permettre aux commerçants de fonctionner au vu du nombre de clients qu'ils vont avoir durant cette période et que cette mesure sera appliquée avec une très grande tolérance.

M. le Président :

Merci monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je peux être rassuré et considérer que le courrier qui vient d'être envoyé aux commerçants et où l'on exige certaines choses aux commerçants, ne va pas être appliqué maintenant, puisque la période du ramadan arrive très bientôt. Donc, pendant un mois, il n'y aura pas d'application stricte de ce règlement au niveau des commerçants ? On me le confirme ? C'est l'avis du Collège.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je dis simplement qu'il y a un principe fondamental, c'est que nul n'est au-dessus des lois. Simplement ici, vous posez votre question de savoir si cette loi ne sera pas appliquée. Cette loi sera appliquée, mais avec une certaine souplesse. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Ikazban :

Cette dérogation pendant le ramadan, c'est oui ou non ? La réponse c'est quoi ? Pas de réponse, ah bon merci !

M. le Président :

L'incident est clos.

5. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, sur les pistes cyclables de la rue Delaunoy.
Interpellatie ingediend door Mijnhêr Ikazban, gemeenteraadslid PS, betreffende de fietspaden van de Delaunoystraat.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour la lecture de son interpellation.

M. Ikazban :

Merci monsieur le Président. Ne donnez pas des idées aux Conseillers s'il vous plaît. Je vous fais confiance, vous avez beaucoup d'imagination...

Merci Monsieur le Président de me redonner la parole. Depuis maintenant plusieurs semaines, j'ai pu constater la disparition des pistes cyclables auparavant situées sur le tronçon entre la rue Delaunoy et vers la rue de l'Eléphant. Je m'étonne de cette disparition et surtout je souhaite en connaître les raisons ? Qui en a décidé l'effacement ? Est-ce pour des raisons de sécurité, de conformité ou est-ce une volonté de réduire le nombre de pistes cyclables sur notre territoire. Ce serait malheureux, alors qu'ECOLO fait partie de la majorité d'aujourd'hui. Allez-vous les redessiner et si oui, quand ? Ce chantier est-il prévu ? Et alors, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée ici pour vous suggérer en ce 20 juin, veille de l'été de refaire la signalisation complète des pistes cyclables de la Commune, afin d'en assurer une plus grande visibilité, une plus grande sécurité pour les usagers et je pense qu'il faudra le faire également pour les passages pour piétons. Dans la foulée, pourriez-vous m'indiquer le nombre de km de pistes cyclables déjà effectifs sur le territoire de la Commune de Molenbeek ?

J'avais une dernière question, mais je ne vais pas la formuler, je vais m'arrêter là.

M. Le président :

Quelqu'un souhaite se joindre ?

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Comme vous vous en doutez, je suppose que d'une manière ou d'une autre, vous avez appris que ces pistes cyclables n'ont pas disparu, mais ont été effacées. Donc ce n'est pas une recherche policière pour retrouver des pistes disparues. Elles ont été effacées pour quelles raisons, mais tout simplement parce que si vous avez été attentifs, vous avez vu que cette piste cyclable est juste à côté des voitures qui sont stationnées, donc elles ont été faites d'une mauvaise manière. Parce qu'il faut savoir également qu'il s'agit d'une ICR, c'est-à-dire un Itinéraire Cycliste Régional. La demande du service était de retracer ces lignes à la distance normale, c'est-à-dire en laissant un espace entre les voitures stationnées et la piste cyclable. C'est effectivement l'entrepreneur les a effacées qui doit les repeindre. Alors on nous dit que quand il pleut, on ne peut pas repeindre etc. Ça doit être fait dans les semaines qui viennent, le retraceage, et on espère cette fois-ci, à la bonne distance.

En ce qui concerne la longueur des pistes cyclables, il y a 14,4 km de pistes cyclables et 7,5 km de bandes cyclables suggérées, soit un total de 21,9 km. À ma connaissance, à moins que mes amis de la majorité aient une réponse, moi je n'ai pas une carte des pistes cyclables de Molenbeek-Saint-Jean. Mais c'est une très bonne suggestion.

M. le Président :

Merci Monsieur Gypers.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, merci Monsieur Gypers de m'avoir aidé à retrouver pistes cyclables qui avaient disparu, mais je m'interroge quand même sur un élément, il fallait les repeindre et s'il fallait le refaire, pourquoi est-ce qu'on ne les a pas refaites directement ? J'imagine mal que si un passage pour piétons est mal dessiné, qu'on va d'abord l'enlever et puis attendre des mois ou des semaines pour le repeindre. Je suis un petit peu étonné. Mais bon, vous dites que ça va se faire, j'espère le plus vite possible. S'il y a d'autres endroits dans la Commune où on a des pistes cyclables qu'il faut refaire, alors je vous invite fortement à profiter de cette expérience un peu problématique pour les cyclistes et aussi pour les autres usagers, pour veiller à ce que le jour où on supprime une piste, et bien qu'on repeigne directement. Peut-être pourrais-je vous suggérer de créer un dépliant qui pourrait informer les gens sur les différentes piste cyclables, je ne sais pas si ça existe ou pas. Ce serait intéressant pour ceux qui utilisent le vélo, d'avoir une petite carte.

Monsieur Gypers, pour éviter d'avoir des pistes non réglementaires, peut-être qu'on pourrait imaginer de les peindre d'une certaine couleur. Pourquoi pas des pistes rouges.

M. l'Echevin Gypers :

Mais non, on va les peindre en bleu !

M. Ikazban :

Mais non, le bleu, c'est pour les places d'handicapés.

M. l'Echevin Gypers :

Mais on est handicapé.

M. Ikazban :

Non, je n'ai pas dit ça ! Attention, Monsieur Gypers, je n'ai pas dit ça. Allez d'accord, on peut les faire en rouge ou en vert.

M. le Président :

L'incident est clos.

6. Interpellation déposée par Monsieur Rahali, conseiller communal SPA, sur la suite réservée à ses interpellations.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali, gemeenteraadslid SPA, betreffende het gevolg gegeven aan zijn interpellaties.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali pour la lecture de son interpellation concernant la suite réservée à ses interpellations.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président, j'aimerais avoir une suite à mes différentes interpellations du Conseil passé: par rapport aux informations demandées concernant le sport, j'attends toujours le mail de Monsieur l'Echevin du Sport, je comprends que cela puisse prendre du temps de rassembler les informations, mais pouvez-vous me donner un délai raisonnable pour recevoir ces infos ?

J'aimerais également revenir sur la question concernant la pratique du tennis, Y' a-t-il une politique pour promouvoir d'avantage ce sport auprès de nos jeunes et le rendre accessible à tous ?

A la rue Mexico, entre les numéros 9-16, rien n'a changé depuis mon interpellation du mois dernier, et ce malgré l'état dangereux du mur limitant le terrain appartenant à la Commune, y a-t-il une raison à cette situation?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban, non pardon, excusez-moi, je voulais dire à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Arrêtez de m'insulter ! Non, mais plus sérieusement, Monsieur Rahali, par rapport au fait que vous n'avez toujours pas reçu de réponse aux innombrables questions, parce que je rappelle quand même que votre interpellation sur l'activité sportive à Molenbeek-Saint-Jean était relativement importante, elle nécessitait énormément de recherches de la part des services. La réponse est en élaboration, vous allez la recevoir prochainement.

Quant à votre préoccupation de savoir comment nous faisons pour faire découvrir le tennis à la population Molenbeekoise, je ne vous cache pas qu'il y a une semaine, j'ai réuni l'ensemble des clubs sportifs pour voir comment travailler et mettre en place une bonne information auprès de la population Molenbeekoise, pour non seulement augmenter l'offre sportive, mais aussi permettre une plus grande accessibilité, dont celle de la pratique du tennis. Il faut savoir que l'initiative pilote a été menée au Heyvaert. Il y a eu des ateliers de découverte du tennis, ça n'a pas très bien marché. Ça a été proposé aux habitants du quartier pendant plusieurs mois, pour venir s'entraîner à des prix très modiques, mais le résultat n'a pas été probant. Donc, dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois, il va y avoir une réflexion plus approfondie pour voir comment rendre cette pratique la plus attractive.

Merci pour votre attention.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Suite à votre première interpellation, j'ai demandé aux architectes et aux Projets subsidiés d'aller voir sur place, parce que quand je reçois votre interpellation, j'essaie quand même de savoir ce qu'il en est. Selon eux, il n'y avait aucun danger. Suite à votre

interpellation, je me suis dit que j'allais faire vérifier par d'autres et j'ai demandé aux architectes des Travaux publics d'y aller et ils m'ont répondu exactement la même chose, qu'il n'y a aucun danger. Il n'y a donc aucune raison d'intervenir sur ce mur.

Par rapport à la dératisation, ça, c'est le service de l'Hygiène qui s'en occupe. Je suppose que la demande est faite, ils passent par une firme privée et je présume que la firme privée va assurer le suivi.

M. Rahali :

Ik heb foto's gestuurd. In verband met de blauwe stenen is het echt gevaarlijk ! Er is het aspect van de muur, maar ook het probleem van de ratten en het sluikestorten.

Par rapport à Monsieur El Khannouss, vous nous parlez d'initier des jeunes de la rue Heyvaert etc., moi je parle plutôt des deux clubs de tennis. Nous avons deux infrastructures extraordinaires. Moi, je fréquente ces infrastructures, je connais très bien les infrastructures, je la fréquente depuis 30 ans, mais ce qui me désole, honnêtement c'est que nous avons des infrastructures, et j'aimerais quand je me rends dans ces infrastructures, pouvoir contempler des jeunes jouer sur ce terrain, alors qu'aujourd'hui ce que je vois, ce ne sont que des terrains vides.

M. le Président :

Monsieur Rahali, vous avez déjà développé votre interpellation lors du Conseil passé. Je vous rappelle que vous ne pouvez pas interpellier sur le même sujet. On a été sympathique de laisser votre point à l'ordre du jour, mais ne relancez pas toute la discussion qu'on a déjà eue le mois passé. Merci, l'incident est clos.

7. Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal NVA, concernant l'utilisation des médias sociaux par les services communaux et par le collège des Bourgmestre et échevins.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid NVA, betreffende het gebruik van de sociale media door de gemeentediensten en het college van burgemeester en schepenen.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Je voudrais également rappeler à Monsieur Majoros, je fais un appel à tous les Conseillers communaux, nous avons fait des remarques, et Monsieur Ikazban est également impliqué, comme quoi il n'y avait pas de communication avec le public quand la séance était en cours. Donc je vous demanderais de ne pas avoir d'apartés à gauche et à droite. Vous pouvez parler entre Conseillers, mais pas avec le public. Monsieur Ikazban, je vous signale que c'est Madame Piquard qui m'a fait la réflexion, que des Conseillers communaux se trouvaient dans le fond de la salle en train de parler avec le public. C'est donc votre parti qui se plaint de cet état de fait, donc ne venait pas vous plaindre chez moi.

M. Berckmans :

Une petite remarque préalable, comme c'est bientôt l'été, je n'ai fait qu'une seule interpellation, mais je vais la lire complètement.

Op zondag 2 juni publiceerde de dienst "Speelplein Molenbeek" – die als onderdeel van het gemeentebestuur een openbare dienst is – op haar facebookpagina een op

Brusselnieuws.be gepubliceerd artikel waarin een bepaalde politieke partij kritiek uitte op de speelpleinwerking van de VGC. Een openbare dienst hoort zich neutraal op te stellen en met de publicatie van dit artikel op haar facebookpagina werd de indruk gewekt dat de facebookpagina "Speelplein Molenbeek" en meer bepaalde de ambtenaren die deze pagina beheren sympathiseren met de kritiek van de politieke partij in kwestie op de VGC-speelpleinwerking. N.a.v. dit bericht had ik op de facebookpagina van "Speelplein Molenbeek" ook een reactie geplaatst dat dit m.i. helemaal niet passend was.

Enkele dagen later ontving ik een mail van de schepen die bevoegd is voor de dienst "speelplein Molenbeek". De schepen deelt me daarin mee dat :

zij contact heeft opgenomen met de dienst die de kwestieuze facebookpagina beheert; dat de dienst het artikel had gepost omdat de bijhorende foto was gemaakt tijdens de speelpleinen van Molenbeek vorig jaar, zonder bewust te zijn van de zware geladen politieke boodschap; er na dit incident overleg is geweest binnen de dienst en dat er duidelijke afspraken zijn gemaakt over het beheer van de facebookpagina (o.a. er zal worden overlegd binnen de dienst en politieke boodschappen zullen niet opgenomen worden); de facebookpagina vooral een communicatiemiddel naar de ouders en begeleiders blijft en vooral de werking van de dienst bij een groter publiek bekend wil maken; dat de dienst zich ook heeft verontschuldigd voor het publiceren van de voormelde politiek geladen boodschap. De schepen voegt er tenslotte aan toe : "Ik hoop dat die uitleg jouw twijfels over de kwaliteit van onze dienst zal doen verdwijnen, want, geloof me, de medewerkers doen echt hun best om leuke vakantie aan de kinderen aan te bieden".

Enerzijds dank ik de bevoegde schepen voor het snelle en correcte optreden in deze zaak en hiermee is dit concrete incident voor mij gesloten. Ik vond het persoonlijk zelfs jammer dat dit was gebeurd omdat ik als papa van een zoon die reeds heeft deelgenomen aan de Molenbeekse speelpleinen een "ervaringsdeskundige" ben. Vanuit die ervaring kan ik alleen maar bevestigen dat de desbetreffende medewerkers heel hard hun best doen om het de kinderen tijdens de vakantie echt naar hun zin maken tijdens de speelpleinactiviteiten. Ik vind het bovendien nog altijd zeer nuttig dat "Speelplein Molenbeek" een facebookpagina heeft; dit is immers een zeer goed middel om het beoogde publiek over haar werking te informeren.

Anderzijds wens ik de vraag te stellen of al de andere gemeentelijke diensten er intussen voldoende over zijn geïnformeerd dat zij zich als (onderdeel van een) openbare dienst neutraal dienen op te stellen bij het gebruik van sociale media ? Zijn er dienaangaande instructies gegeven aan alle diensten ?

In vorige interpellaties heb ik reeds aangegeven dat een degelijke informatieverstrekking vanwege de overheid aan de burger voor mij heel belangrijk is en dat zelfs onontbeerlijk is in het kader van goed bestuur. Uit het antwoord op mijn interpellatie over de allesbehalve gebruiksvriendelijke gemeentelijke website heb ik begrepen dat er voor volgend jaar een nieuwe en betere gemeentelijke website is gepland. Ik heb er alle begrip voor dat de hernieuwing van die website een zekere tijd vraagt.

Recentelijk hebben we kunnen kennismaken met "I like Molenbeek", de nieuwe facebookpagina van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek. Ik vind dit een goed initiatief: ook openbare diensten moeten de media-evolutie volgen en gebruik maken van de nieuwe sociale media om de burgers te informeren. Het is momenteel bovendien een goede aanvulling, in afwachting van de nieuwe gemeentelijke website.

Er is echter een maar...

1° Zoals ik in het onderdeel van mijn interpellatie over de facebookpagina "Speelplein Molenbeek" reeds vermeldde, dient de overheid zich neutraal op te stellen in het kader van

haar informatieverstrekking. Wanneer ik, hiermee rekening houdend, de facebookpagina van het gemeentebestuur bekijk, lijkt het mij niet dat het hier om neutrale overheidsinformatie gaat. Ik kan mij daarentegen niet van de indruk ontdoen dat die facebookpagina eerder een propagandamachine is voor de leden van het college van burgemeester en schepenen en voor nog enkele andere gemeenteraadsleden. Ik zal de negatieve aspecten van "overheidspropaganda" – in tegenstelling tot een degelijke informatieverstrekking – tijdens mijn mondelinge uiteenzetting nader toelichten.

Ik wens de vraag te stellen of het college van burgemeester en schepenen er zich van bewust is dat die facebookpagina veeleer een politieke propagandamachine is dan een middel voor neutrale en objectieve informatieverstrekking ? Het is m.i. alvast niet correct de bewuste facebookpagina op een dergelijke manier te blijven gebruiken.

2° Op de facebookpagina heb ik, behoudens grote uitzondering, tot nog toe zeer weinig informatie in het Nederlands gezien. Ik meen dat een facebookpagina van een tweetalig gemeentebestuur, net zoals andere gebruikte informatie- en communicatiekanalen ook informatie in de twee talen moet verstrekken. Wat is uw standpunt hierover ?

Ik dank u.

M. de Voorzitter:

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mevrouw de Burgemeester.

M. la Bourgmestre :

Merci Monsieur Berckmans pour cette interpellation. En effet, l'utilisation des nouvelles technologies demande de l'adaptation et nous prenons acte de vos remarques.

De Schepenen van informatica werkt aan de verbetering van de website om een degelijke informatiemiddel van te maken voor de bevolking. Dit zal echter wat tijd vragen. We zullen geen nieuwe site hebben voor einde 2014. In afwachting heeft het College besloten om haar communicatiemiddelen te diversifiëren door gebruik te maken van de sociale media waaronder het populaire Facebook. Het gaat niet om een internet gadget. De sociale media in navolging van Twitter en Facebook hebben de laatste jaren aan geloofwaardigheid gewonnen.

Donc récemment, à l'instar d'autres Communes comme Koekelberg, Ixelles ou Schaerbeek, la Commune a créé sa page Facebook appelé : « I like Molenbeek ». On n'y délivre de nombreuses informations relatives à la vie communale, les travaux en cours, l'agenda culturel, les annonces, les inaugurations etc. On pourra y ajouter le compte-rendu du Conseil communal, mais à l'heure actuelle, cette page est visitée par plus de 10.000 internautes par semaine. Si vous consultez cette page, comme je vous l'ai dit, vous lirez des articles sur les activités, les braderies, les brocantes de cette fin de semaine, ou encore sur l'accession de l'Athlétique Basket Club en Nationale trois.

C'est essentiellement via le compte Facebook que les informations générales concernant la vie communale sont diffusées. Il y a également des vidéos qui ont été mises en ligne sur ce Facebook, dans lesquelles des mandataires peuvent s'exprimer, tout comme il y a des publications qui sont faites dans le journal communal avec des invitations. On relate donc les projets qui sont menés ou des questions d'actualité. J'insiste qu'il ne s'agit pas de propagande destinée à mettre en valeur des mandataires et je pense que toute la vigilance doit être assurée à cet égard.

En ce qui concerne le néerlandais, vous avez tout à fait raison sur la nécessité de traduction. Tous les articles postés sur Facebook seront désormais traduits en néerlandais, afin de respecter le bilinguisme de notre Commune. Je voudrais également souligner qu'un modérateur surveille les commentaires qui sont postés sur cette page, car on doit évidemment éviter tout dérapage ou propos qui seraient contraires aux lois ou irrespectueux.

Le Collège n'a pas favorable à une prolifération des pages Facebook pour les différents services communaux. On a constaté que finalement, de façon spontanée, il y a un service, qui pour faire passer leurs communications, a créé des pages sur Facebook. Donc il est nécessaire d'encadrer cela et qu'un cadre réglementaire soit mis en vigueur dans les communications qui sont faites par les différents services de la Commune, que la page Facebook « I Like Molenbeek » reprenne si possible l'ensemble des communications sur les réseaux sociaux pour éviter des maladroites telles qu'on a pu en connaître sur le site « Speelplein Molenbeek ». Nous avons donc réagi, puisque une délibération du Collège a été prise dans le sens d'une réglementation concernant l'organisation du site Facebook par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

M. de Voorzitter :

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Ik dank de Burgemeester voor het antwoord. Zoals ik heb in mijn vraag zelf gezegd dat ik geen enkel probleem met het initiatief van een Facebook pagina. Donc comme j'avais dit moi-même dans ma question, je n'ai aucun problème avec l'existence qu'une page Facebook, sauf qu'il serait souhaitable que l'information soit neutre. Je n'ai rien contre de jolies photos de temps en temps, mais il ne faut quand même pas exagérer.

Een tweede punt, ik denk wel dat er een probleem was want enkele dagen na het indienen van mijn interpellatie, vond ik op de "I like Molenbeek" een bericht terug, dat het binnenkort een "I like Molenbeek VL" komt. Dus ik hoop dat de teksten in het Nederlands geschreven worden. Maar natuurlijk kan ik niet tegen de extensie VL zijn!

Donc je crois qu'il y avait quand même une reconnaissance qu'il y avait un petit problème à ce que quelques jours après que j'aie déposé mon interpellation, j'ai vu un message sur « I like Molenbeek », une annonce qu'il y aurait bientôt un « I like Molenbeek VL ». J'espère que les textes ne seront pas écrits en VL, mais en NL ! Mais évidemment, je ne peux pas être contre l'extension VL, ça vous comprenez.

Merci !

(Rires – Gelach)

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

M. la Bourgmestre :

Voilà, mais comme je l'ai précisé dans la réponse, en effet un nouveau média tel que Facebook demande des adaptations et vos remarques ont été prises en considération. Il n'y aura pas un Facebook version française et un Facebook version néerlandaise, il y aura un seul Facebook pour la Commune et il sera bilingue. Nous pensons que c'est la meilleure

option à prendre pour la Commune. On a donc bien pris acte des remarques qui nous ont été faites et nous optons pour un Facebook bilingue. Il faut prendre le temps des adaptations nécessaires.

M. le Président :

L'incident est clos.

8. Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB-PVDA, sur les sanctions administratives communales.

Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de gemeentelijke administratieve sancties.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

A mon grand étonnement, j'ai lu sur le site de brusselnieuws.be un article (du 31 mai) reprenant Molenbeek-Saint-Jean comme une des Communes qui allaient appliquer les nouvelles dispositions prévues dans la nouvelle loi sur les sanctions administratives communales, et précisément, l'abaissement de l'âge à 14 ans.

Étonnement, parce que la loi n'était même pas encore voté, mais quelqu'un savait déjà que Molenbeek allait l'appliquer. Étonnement parce qu'aucun débat avait été mené au conseil, mais quelqu'un savait déjà que Molenbeek allait l'appliquer. Étonnement parce qu'ECOLO et GROEN avaient voté contre au fédéral, mais auraient accepté de l'appliquer à Molenbeek.

En interpellant quelques Echevins, mon étonnement grandissait encore. Aucun débat n'avait été mené au collège sur la nouvelle loi, mais quand même, quelqu'un savait déjà que Molenbeek allait l'appliquer. Un étonnement partagé parce que la Bourgmestre s'étonnait aussi car la question des SAC n'a même pas été abordée au collège, elle disait ignorer qui aurait pu parler. Mais qui aurait pu être cet inconnu qui savait déjà que Molenbeek allait appliquer cette nouvelle loi ?

Et puis, mes chers Conseillers, c'était le comble de mon étonnement quand Brusselnieuws m'a envoyé l'enregistrement : c'était personne d'autre que notre propre bourgmestre, Mme Schepmans. Puis elle s'est excusée, disant qu'elle aurait dû dire qu'elle parlait en son propre nom. Je suis désolé, la radio appelle tous les bourgmestres pour savoir si leur commune allait appliquer, et il est clair que Madame Schepmans parlait en tant que bourgmestre, « à Molenbeek, cette nouvelle loi est accueilli positivement ». Elle parlait au nom de Molenbeek, au nom des Molenbeekoïses, au nom du Conseil, au nom du Collège.

Je pense qu'il est clair que Madame Schepmans doit s'excuser, pas parce qu'elle n'a pas dit de parler en son nom, mais parce qu'elle a nié dans ces 30 secondes tout processus démocratique, nié les 45 Conseillers et leurs prérogatives de voter sur l'application de cette loi, nié sa propre majorité.

Mais soyons clairs, l'importance ici est de savoir quelle est la position de cette majorité sur cette nouvelle loi, vu qu'au moins 4 partis sont de fervents amateurs et deux partis s'y opposent ?

Le PTB s'y oppose, pour les mêmes raisons que 213 organisations, dont je vous joins la plateforme en annexe. Mais je voudrais en rappeler les plus importants. Il y a un glissement dangereux vers le traitement administratif (par l'exécutif) de matières qui avant étaient traitées par la justice. Ainsi certains garde-fous, garantissant nos droits démocratiques sont sapés. La séparation des pouvoirs exécutif/judiciaire, qui a comme but d'éviter que les jugements seraient biaisés par des motifs politiques (ou autres), n'est plus d'application avec les SACs. Nous retournons dans l'ère des « sheriffs » : policier et juge. On nous rassure que les Bourgmestres appliqueront « sagement » cette loi. Malheureusement, déjà maintenant, les SACs sont utilisées pour contenir la liberté d'expression : à Molenbeek, nous nous rappelons de la sanction contre le droit d'informer les personnes de la campagne BDS (Boycott) (lors du marché de jeudi).

L'enquête à charge et à décharge n'existe (casi) plus : c'est votre parole contre la parole du fonctionnaire constatateur.

Il y a aussi une insécurité juridique: des règlements qui changent de Commune en Commune. Imaginez une maison de jeunes qui organise un jeu de ville en Métro. Ils passeront 5 Communes et 3 Zones de Police, avec chaque fois des interdictions différentes. Les définitions restent vagues : « manque de respect » (comme dans notre propre règlement de police) etc. Ainsi nous ouvrons la porte à l'arbitraire total. On nous dit que les SACs ont aidé à lutter contre le sentiment d'impunité.

Est-ce que nous pouvons constater que les SACs ont permis de réduire certains problèmes ? Combien de SACs ont été prononcées ? Pour quelles raisons ? Quelle est l'évolution du nombre de faits sanctionnés depuis l'application des SACs à Molenbeek ?

La Bourgmestre dit qu'à Molenbeek, il y a des expériences positives avec la procédure de médiation pour mineurs.

Combien de SACs ont été prononcées envers des mineurs, pour quelles raisons et en combien de cas, une médiation a été commencée, et mené au bout ? Quels sont résultats de ces médiations ?

Et puis, vu que la Bourgmestre est fan des médiations, combien de médiations ont été entamé avec des mineurs molenbeekoïses en dehors des procédures SACs ?

Finalement, est-ce que la commune compte demander l'avis des organisations de jeunes et des jeunes (via le nouveau Conseil de jeunes) sur les SACs ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je vois que Monsieur Vossaert veut intervenir, ainsi que Madame Tamditi, Monsieur Lakhoulfi.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport aux déclarations de la Bourgmestre, je dirais qu'effectivement si elle a voulu exprimer son opinion politique, ça n'engage qu'elle, et non pas le Collège ou l'ensemble du Conseil communal. Maintenant, s'exprimer sur ce projet de loi qui vient de passer au Fédéral, m'invite à rappeler qu'au niveau du FDF, on va voter contre le projet.

Pourquoi, pas parce qu'on était contre le principe, mais parce qu'il y avait une série de modifications à apporter à ce projet de loi. Notre souci, c'était de devoir rédiger une loi dont le contenu allait être peu clair, et qui allait par la suite devoir être corrigée, amendée etc.

Je sais, et on l'a découvert dans la presse, il y a déjà toute une série de débats qui ont émergé dans les Communes. On peut même dire qu'il y a deux visions de ce projet, les SAC, il y en a une qui peut tendre, et là on parle même de couleur politique, puisqu'on dit que les humanistes et des libéraux sont pour l'application de cette loi dans certaines Communes où on est favorable à l'abaissement dès l'âge de 14 ans. On parle même d'outils éducationnels, et puis il y a une autre vision, peut-être plus réservée, où il y a un axe socialistes – libéraux, dans d'autres Communes, où on n'en parle pas encore vraiment.

Alors, je m'attarde un peu sur ce qui est sorti dans la presse, il y a même la déclaration d'un Bourgmestre qui est Président de notre Zone de Police de Bruxelles-Ouest qu'il lui, se dit favorable et estime qu'il n'y aura pas beaucoup de coûts engagés par rapport à ce projet de loi pour les Communes et qu'il suffira de modifier le règlement général de police, avec quelques formations pour les agents et les fonctionnaires sanctionneurs.

Je rappelle simplement qu'on avait déposé une série d'amendements, je ne vais pas revenir là-dessus. Mais, on insistait clairement, au niveau du FDF, sur le transfert de cette compétence vers les Communes. Qui dit transfert de compétences, dit surcharge de travail. Je vais donc poser ma question : d'une part, Madame la Bourgmestre, est-ce qu'on va pouvoir adapter le règlement général de police, est-ce que vous allez le modifier ? Avez-vous fait appel à un avis juridique ? Allez-vous prévoir des formations pour les agents sanctionneurs ? Êtes-vous favorables à l'abaissement dès l'âge de 14 ans ? Est-ce que vous en avez discuté au niveau du Collège ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci.

Alors moi, je souhaitais réagir, parce que dans l'interpellation de Monsieur De Block, il a fait part du positionnement des ECOLO qui avaient voté contre au niveau Fédéral. Donc, je voulais éclaircir le positionnement ECOLO-GROEN.

Au niveau Fédéral, le Parti avait voté contre, parce qu'on estimait que certains éléments du nouveau dispositif étaient effectivement contraires au principe d'égalité des citoyens face à la justice. Il nous paraît plus judicieux de renforcer les moyens de la justice, plutôt que de vouloir la dépouiller de ses missions. On trouvait qu'il est dangereux et inéquitable d'élargir le champ des sanctions administratives communales à des délits contre des personnes, comme par exemple l'arrachage de sacoches, l'agression verbale etc. On trouvait que c'était non seulement, un glissement dangereux par rapport à une déjudiciarisation, mais que c'était également une injustice pour les individus qui commettent des délits, puisqu'ils auront des décisions à géométrie variable en fonction des Communes. C'est également quelque chose de problématique par rapport aux victimes qu'il ne faut pas négliger.

On était donc totalement opposé à la possibilité d'infliger une amende administrative à des jeunes de 14 ans. Cela dit, cela ne signifie pas que nous soyons totalement opposés au principe sanctions administratives communales qui nous paraissent être un outil qui pourrait être efficace et pertinent, par exemple dans la lutte contre les dépôts clandestins, la dégradation du mobilier urbain, ou des infractions au code de la route etc.

Par ailleurs, il nous paraît important que dans ce cas, que ce soit pour les jeunes et les adultes, que certains délits ne restent pas trop longtemps non suivis, puisqu'il ne faudrait pas non plus effectivement augmenter le sentiment d'impunité et donc le risque parfois de récidive.

Il est donc important de voir comment permettre cet accès à des procédures alternatives comme la médiation. C'est donc dans ce cadre qu'ECOLO-GROEN sera très attentif à l'évaluation qui sera faite de ce dispositif actuel des sanctions administratives communales et donc de l'usage de la médiation. On sera également attentif lors des discussions qui aboutiront au nouveau règlement sur les sanctions administratives communales.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Brièvement, les sanctions administratives, c'est un projet qui a été vendu par l'actuel Ministre de l'Intérieur et évidemment que le CDH n'émet aucune réserve sur le texte. Simplement, ce qu'il faut considérer, c'est que dans un souci d'efficacité et d'harmonisation, il faudrait penser à dégager une position commune au niveau de la Zone de Police. Avant de réfléchir simplement sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, évidemment on sait que parmi les agents sanctionneurs, il y a des Policiers de la Zone, mais donc, il faut imaginer et dégager une position commune au niveau des cinq Communes qui composent notre Zone.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur De Block, votre interpellation va me permettre de clarifier les interprétations que vous faites sur une interview que j'ai donnée par rapport à la nouvelle loi sur les sanctions administratives communales.

Tout d'abord, sur la forme, je voudrais quand même préciser, parce que vous extrapolez de manière exagérée sur cette intervention que j'ai faite, mais je voudrais quand même insister que je n'ai pas donné d'interviews au site Internet Brusselnieuws.be. Par contre, effectivement j'ai donné mon opinion personnelle sur la question des sanctions

administratives communales à une journaliste de FM Brussel. J'ai appris depuis lors, je l'ignorais, que ces rédactions partagent leurs informations, et tant mieux pour elles. En tout cas, moi, j'ai eu comme interlocuteur, une journaliste de FM Brussel. Donc, j'espère avoir éclairci le mystère sur lequel vous enquêtez depuis plusieurs semaines.

De mes paroles, que vous rapportez si bien, quand vous dites qu'à Molenbeek cette nouvelle loi est accueillie positivement, comme jeudi, il y a eu extrapolation pour mentionner sur le site Brusselnieuws que Molenbeek appliquerait les SAC.

Vous le dites vous-même, le texte de loi n'est pas encore sanctionné ni promulgué à l'heure actuelle. A fortiori, au moment de la publication de cet article, ce n'était pas encore le cas. Et donc toutes les réactions qui ont été recueillies par la journaliste, ne pouvaient être que des prises de position, puisqu'aucun Collège et aucune Commune n'a à ce jour arrêté sa décision. Je suppose que cela ne vous a pas échappé non plus. Il ne faut donc pas donner trop d'importance par rapport à une intervention à un moment donné. Il s'agissait de mon opinion personnelle et je la maintiens.

Sur le fond, comme je l'ai dit, je pense qu'il est encore trop tôt pour débattre de la question des SACs, puisque la loi n'est pas encore publiée et que le Conseil communal n'est pas encore en mesure de se prononcer sur sa mise en œuvre, et qu'il aura évidemment tout le temps de s'en charger à partir de sa publication. Concrètement, je veux vous rassurer, c'est le Conseil communal et lui seul qui pourra décider de la mise en application de cette loi, donc de modifier le panel des infractions qui feront l'objet de sanctions dans le règlement communal, de prévoir des mesures alternatives à l'amende administrative, ou encore de prévoir les modalités de cette médiation. Donc, il faut noter que les Conseillers communaux ont la possibilité, après concertation, d'établir un règlement général de police identique, que ce soit aux Communes de leur Zone, soit aux Communes de plusieurs zones. À ce jour, il n'y a encore aucune discussion qui a été entreprise, la question n'a pas encore été abordée en Collège, et nous souhaitons qu'elle soit bien évidemment abordée au Conseil communal. Vous posez beaucoup de questions qui demandent quand même des réponses précises, mais donc, nous aurons un débat en Conseil communal à ce sujet et je propose que la question soit également abordée en Sections réunies, comme on le fait pour d'autres dossiers, afin d'avoir une information précise et complète sur l'application éventuelle de cette nouvelle loi ou à tout le moins de certains de ses aspects. À l'occasion de ces Sections réunies, nous aurons également la possibilité de faire une évaluation comme vous le demandez aujourd'hui, une évaluation des sanctions administratives communales. Je pense qu'il serait plus intéressant d'avoir une discussion en Sections réunies et puis au Conseil communal, plutôt que de venir ici à travers une interpellation et en plus à deux heures du matin. Je ne vais pas vous donner de chiffres maintenant, mais si vous en êtes d'accord, je préférerais en parler en Sections réunies parce qu'ici, de toute façon, vous ne pourriez pas en tirer beaucoup de conclusions.

Sur la question épineuse de l'abaissement de l'âge à partir duquel les jeunes pourront être sanctionnés par les amendes administratives, on a bien compris qu'il n'y a pas d'unanimité et moi, comme je l'ai dit, j'ai exprimé mon opinion personnelle, je pense que la médiation peut être un outil intéressant à l'égard des jeunes et que le but est surtout éducatif.

Voilà, je pense qu'il serait plus intéressant de revenir sur le contenu des sanctions administratives et sur les chiffres que vous avez demandés en Sections réunies et que l'on peut s'en tenir, si vous en êtes d'accord, à la réponse aujourd'hui que je vous fais.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis étonné par rapport à la pauvreté de la réponse. Je suis désolé, nous sommes au Conseil communal, je pose des questions, je demande l'avis. On me répond que ce n'est pas encore voté. Il y a encore plein de choses qui n'ont pas été visées par cette majorité, mais n'empêche que cette majorité peut quand même donner un avis. J'espère que cette majorité à un avis, parce qu'elle applique déjà les SAC. J'aimerais bien avoir l'avis de cette majorité sur la vision des SAC, puisque c'est quelque chose qu'il s'applique déjà maintenant. Donc vous appliquez ça sans avis, sans opinion, sans vision. Moi, j'aimerais bien écouter cette vision. Je ne comprends pas pourquoi quand j'ai posé des questions, quand on a dû voter sur la continuation de l'accord avec la Zone de Police sur la médiation, on m'a dit que ce serait à un autre moment qu'on n'en discuterait. Ça pourrait faire partie évidemment d'une interpellation. Mais quand j'interpelle, on ne donne aucune réponse. Je ne peux que constater que cette majorité n'a pas d'unité, d'opinion, n'a pas d'avis tranché là-dessus. Je ne peux que constater avec les autres Conseillers communaux que cette majorité est divisée et incapable de se positionner sur ce point-ci actuellement. J'espère que dans six mois, vous serez capables de le faire. Maintenant, en tout cas, le constat est ce qu'il est. N'empêche, j'espère que les Molenbeekois, en toute ouverture et en toute transparence, peuvent profiter de vos réponses et pas juste dans des Sections réunies, mais ici au Conseil communal. J'espère que les Molenbeekois pourront juger de l'efficacité prônée par ces mesures, par la réponse qui sera apportée par cette majorité et par le Collège.

Quant à l'efficacité de ces SAC à Molenbeek-Saint-Jean, je vois qu'on monte de 12.000 à 16.000 SAC prononcées, on dit que c'est surtout sur les doubles files. Mais en tout cas, moi je ne sais pas s'il y a une amélioration à Molenbeek-Saint-Jean ! Et surtout, je ne vois pas de grande différence entre Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht, alors qu'à Anderlecht, il n'y a que 400 SAC prononcées. Sur l'efficacité, sur le grand changement, je ne vois pas tellement d'efficacité, surtout comme je l'ai dit quand on compare Molenbeek-Saint-Jean avec Anderlecht. Je reste sur ma faim.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

L'incident est clos.

9. Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB-PVDA sur le droit d'interpeller sur des questions traitées dans des instances dans lesquelles des Conseillers sont délégués au nom du Conseil communal pour y représenter le Conseil communal.

interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de recht voor een Raadslid om te interpellieren over de vragen die behandeld zijn in instellingen waar hij afgevaardigd is in naam van de Gemeenteraad om er de Gemeenteraad te vertegenwoordigen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block pour la lecture de son interpellation.

M. De Block :

Je suis désolé, mais est-ce que vous avez les chiffres, parce qu'ils sont dans la presse. Moi, j'aimerais bien le savoir ! Je posais des questions, est-ce que vous ne voulez pas donner vos chiffres ? Ou alors vous voulez les donner en huis clos ?

Mme l'Echevine Turine :

Mais non, pas seulement en huis clos. On vous propose d'organiser des Sections réunies pour débattre à ce sujet...

M. De Block :

Ne voulez-vous pas donner des réponses actuellement à des questions que j'ai maintenant ?

Mme l'Echevine Turine :

Mais on n'a pas toute l'évaluation actuellement !

Mme la Bourgmestre :

Monsieur De Block, on va vous communiquer les chiffres. Et donc, vous en donnerez l'interprétation que vous souhaiterez, avant que nous ayons ces Sections réunies. Nous, nous considérons que c'est plus constructif de faire une évaluation des sanctions administratives communales, d'avoir un débat sur la question et ensuite de venir ici en séance publique. Mais donc, si vous voulez des chiffres, il n'y a pas de difficultés, on vous les donnera. Mais encore faut-il pouvoir les interpréter !

M. De Block :

Je ferai un effort au niveau de l'interprétation.

M. l'Echevin El Khannouss :

Nous n'avons rien à cacher !

M. le Président :

Nous enverrons les chiffres à tout le monde, comme ça il n'y aura pas de problème.

M. De Block :

Merci beaucoup pour cette volonté de partager des données afin que les Conseillers communaux puissent se faire une opinion.

M. le Président :

Nous sommes au point 50, Monsieur De Block !

M. De Block :

Je suis en train de m'échauffer sur le point 50.

M. le Président :

Vous voulez un verre d'eau ?

M. De Block :

Non, ça va très bien aller.

Lors de mon interpellation sur les violences policières, il y a quelques mois, la Bourgmestre n'a pas voulu répondre à plusieurs de mes questions, jugeant que les réponses à ces questions relevaient du Conseil de Police.

Lors de mes interpellations sur les logements sociaux, l'Echevin du Logement m'a assuré qu'il ne pouvait pas répondre quant aux choix du Logement Molenbeekois. Et pour d'autres associations, institutions, des réponses semblables ont été données ou suggérées (CLES, Molenbeek Sport, des intercommunales etc.)

En tant que Conseillers communaux, nous sommes élus par la population molenbeekoise afin de vérifier les instances. Il n'y a pas d'organe supérieur au Conseil communal sur cet aspect. Pour plusieurs instances et organisations/institutions, des Conseillers ont été élus comme représentants du Conseil communal dans ces organes (pas que les intercommunales, mais aussi les asbl etc).

Voici mes questions :

Quels droits les Conseillers communaux ont d'interpeller le travail et prises de positions de ces représentants du Conseil communal dans ces organes?

Comment les Conseillers communaux peuvent interpellier le travail des représentants du Conseil communal dans ces organes? Comment ces représentants se positionnent-ils ? Est-ce que le Conseil peut avoir un débat sur la position des représentants que doivent prendre (ou prennent) ces représentants ? (Surtout quand il s'agit d'organes où une ou deux personnes – de la majorité – représentent les intérêts de la Commune).

En quoi fait-on une distinction entre Administrateurs délégués ou autres?

J'ai cru comprendre que la Bourgmestre aurait dû répondre au Conseil sur certaines de mes questions, peut-être en huis clos. Est-ce correct? Quelles questions peuvent être abordées au Conseil ? Est-ce que cela vaut aussi pour le Conseil CPAS?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Quelqu'un souhaite se joindre ? Oui, Monsieur Ikazban vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais simplement dire à Monsieur De Block, qu'en principe rien ne doit être soustrait à l'analyse et au questionnement des Conseillers communaux. Même s'il existe d'autres instances, on peut renvoyer techniquement parfois à d'autres instances, mais en aucun cas, politiquement, on ne peut ne pas répondre à une question d'un Conseiller communal, ne pas répondre à une demande d'information orale, écrite. C'est inscrit dans la

Loi Communale et c'est en partie inscrit dans le nouveau règlement d'ordre intérieur. Maintenant, c'est vrai que par exemple au niveau de l'ASBL Molenbeek sport, il est inutile de reposer les mêmes questions techniques qui peuvent être posées lors d'une Assemblée générale ou tous les Conseillers communaux sont représentés. Maintenant, là où nous avons des représentants qui sont désignés par le Conseil communal, et qui a un moment donné prennent des décisions, ils représentent la Commune. Parce que je me souviens de la réponse qui avait apportée à Monsieur De Block, et cette réponse elle était erronée parce que nous avons tout à fait la possibilité d'interpeller, même quand c'est une instance qui n'est pas celle du Conseil communal. Dire l'inverse, c'est faux.

Maintenant, je vais dire de manière conviviale, il est évident qu'on ne va pas parler de tous les aspects du CPAS, on peut les aborder d'une manière assez générale au niveau politique. Mais on ne peut pas rentrer dans tous les détails, parce que sinon le Conseil communal se terminera bien plus tard encore. Mais je pense que la question qui avait été déposée par Monsieur De Block, est tout à fait pertinente et reste encore pertinente aujourd'hui. Je mets en garde Monsieur De Block, parce que ça peut entraîner des discussions à n'en plus finir et je pense que ce qui est efficace dans un Conseil communal, c'est d'avoir des réponses. Le but, ce n'est pas simplement de poser des questions, c'est aussi d'avoir des personnes qui peuvent nous répondre !

Par rapport aux représentants, il faut distinguer les gens qui sont dans une Assemblée générale des autres, ceux qui se trouvent dans les organes de décision et de gestion. Moi, je pense que c'est assez évident. Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

M. la Bourgmestre :

Monsieur De Block, vous avez posé plusieurs questions. Je vais vous dire qu'évidemment, aucune pièce, aucun acte ne peut être soustrait à l'examen du Conseiller communal. Alors, qu'entend-on par pièce ou acte en possession de la Commune et ayant un intérêt communal ? C'est là la question. Un Conseiller communal, ne peut pas, par exemple exiger de la Commune des pièces qui ne sont pas en sa possession. Un Conseiller communal ne peut pas interpeller un autre Conseiller communal sur les activités d'un organe tel que le CPAS. Le seul moment où le Conseiller communal a une information sur le fonctionnement de ces organes, c'est au moment du dépôt du rapport annuel sur les activités de cet organe, dont fait partie le mandataire concerné.

Si je prends l'exemple du CPAS, évidemment que vous pouvez poser vos questions sur le CPAS, vous pouvez les poser à l'occasion du budget du CPAS, à l'occasion des modifications budgétaires. Mais vous comprenez bien qu'il faut être extrêmement prudent, puisque le CPAS est une institution qui ne fonctionne pas en séance publique. Ils ont des dossiers qui concernent directement des personnes et donc, ici au Conseil communal, on ne va pas poser des questions en ce qui concerne le CPAS, alors que même au sein du CPAS on ne les rend pas publique. Il y a un devoir de réserve au niveau du fonctionnement du CPAS.

En ce qui concerne le cas spécifique du Conseil de Police, je répète que le Conseil communal n'exerce aucune tutelle sur la Zone. Donc, il n'y a aucune information qui peut-être de demandée ici au sein du Conseil communal sur le fonctionnement de la Police. Si vous souhaitez obtenir des informations sur le fonctionnement de la Police, vous devez

poser cette question au Conseil de police. Ça se fait, il y a des Conseillers communaux qui sont au Conseil de Police et qui posent des questions au Conseil de Police.

En ce qui concerne la manière d'interpeller, le travail des représentants du Conseil communal, comme je l'ai dit, c'est au moment du vote du budget, des comptes et des modifications budgétaires que ces questions doivent être posées. C'est également lors de l'approbation des rapports d'activité de ces différents organismes. Donc, je l'ai déjà dit, je suggère qu'il y ait des débats aussi au sein du Conseil communal quand des institutions et des Intercommunales déposent leurs rapports d'activités. Il est logique que les Administrateurs communaux viennent au Conseil communal et présentent ce rapport d'activité. À cette occasion, les Conseillers communaux peuvent poser des questions. Moi, j'ai suggéré, comme pour d'autres dossiers, quand ils ont un caractère technique, qu'on puisse avoir l'aide d'un technicien pour bien comprendre le fonctionnement, et qu'ensuite, que le débat puisse être prolongé en séance publique au Conseil communal. Je reviens avec cette proposition par rapport aux Intercommunales et par rapport aux organismes publics dans lesquelles la Commune est représentée, dans lesquelles siègent des Conseillers communaux.

Alors, vous avez encore posé une question sur la distinction entre Administrateur délégué ou autre. L'Administrateur délégué est un membre du Conseil d'administration qui est nommée par ce Conseil.

J'ai déjà évoqué la question du CPAS en vous rappelant que s'il s'agit de questions de personnes, nécessairement le huis clos doit être prononcé. Seules les questions d'intérêt communal qui aurait trait au CPAS peuvent être posées ici, au Conseil communal. Voilà, moi je ne peux que revenir sur ce que j'ai déjà dit auparavant. On a suffisamment d'occasions pour intervenir par rapport aux différents organismes dans lesquels les représentants communaux, à l'occasion des budgets, à l'occasion des modifications budgétaires, que ce soit pour Molenbeek sport, que ce soit pour la CLES, que ce soit pour le CPAS... Je pense que c'est une fausse idée sur le fonctionnement de cette majorité, en tout cas du Collège des Bourgmestres et Echevins, en considérant que nécessairement on ne veut pas vous donner certaines informations. Bien au contraire, les interpellations sont nombreuses et tous les renseignements qui sont en notre possession, vous sont donnés, soit verbalement, soit par écrit.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai posé une question à l'Association des Villes et Communes de la Région de Bruxelles-Capitale. J'attends leur réponse formelle, mais donc, sur les réponses informelles que j'ai pu déjà avoir, il y a des divergences. Donc voilà, je pense qu'on va continuer le débat très concrètement sur base d'un avis de l'Association des Villes et Communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

M. le Président :

Merci, Monsieur De Block.

Monsieur Ikazban, vous n'avez plus droit à la parole, seul l'interpellant peut répondre à la suite de l'Exécutif. C'est comme ça dans le nouveau règlement d'ordre intérieur. L'incident est clos.

10. Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB-PVDA, sur la suite des deux cas de violences policières.
Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende het gevolg gegeven aan de twee gevallen van politiegeweld.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block pour la lecture de son interpellation.

M. De Block :

Il y a eu deux cas de violences policières, récemment (Moad, Naïm). La Police et la Bourgmestre ont annoncé une enquête.

Est-ce qu'il y a eu aussi une enquête indépendante, ou au moins externe (Juge d'instruction, Parquet)?

Quels sont les résultats de cette enquête/ces enquêtes? (Qu'en est-il des minutes manquantes de la vidéo-surveillance dans le cas de Moad?)

Est-ce que la police (molenbeekoise) a-t-elle déjà enquêté ces agents sur comment ils voient les jeunes, afin de cartographier des problèmes éventuels? Si oui, quels en sont les constats?

Lors des interpellations sur Moad, la question a été posée si les victimes de violences policières ont été accompagnées par le service "aide aux victimes". Est-ce que dans le cas de Naïm, on l'a proposé à la famille?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

M. la Bourgmestre :

Monsieur De Block, les questions que vous posez ont déjà été posées au Conseil de Police, tant pour le cas du jeune Moad, que pour le cas de Naïm. Vous voyez qu'on ne cache rien, ce sont deux Conseillers de Police qui ont posé des questions au Conseil de Police. Je peux néanmoins vous répondre qu'à l'heure actuelle, la Zone de Police de Bruxelles-Ouest attend toujours les conclusions des enquêtes judiciaires. En qualité de Bourgmestre, je ne peux pas intervenir tant que le Parquet ne m'y autorise pas. Donc, on attend les résultats judiciaires qui seront communiqués aux Chefs de corps par le Parquet.

En ce qui concerne le rôle de la Police, je vous rappelle que les inspecteurs de quartier, ou notre service Jeunesse et Famille ont des contacts avec des jeunes dans les quartiers. Certains inspecteurs de Police ont d'ailleurs des contacts tout à fait positifs avec les jeunes.

En ce qui concerne l'accompagnement, le service d'assistance aux victimes est avisé des faits.

En ce qui concerne le jeune Moad, je rappelle que moi-même, ainsi que le Commissaire divisionnaire, nous avons eu des contacts avec les parents, et on a tout de suite été leur proposer l'assistance de l'aide aux victimes, mais que les parents ne l'ont pas souhaité, quand cette aide a été proposée.

En ce qui concerne la situation de Naïm, il n'y a pas eu de contact avec le Bourgmestre, ni avec le Chef de corps et le Commissaire divisionnaire. Je vous rappelle que moi, en ce qui concerne la situation du jeune Moad, je trouvais que c'était important, du fait que c'était un mineur d'âge, que nous ayons un contact avec la famille et que nous puissions proposer nos services. Le cas de Naïm est différent, dans la mesure où il s'agit d'un majeur et qu'il était également accompagné de sa famille. Nous considérons que ce majeur, en tout cas sa famille, avait l'air bien informée des services du bureau d'aide aux victimes qui pouvaient lui être rendus.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Turine.

M. l'Echevine Turine :

En complément des informations par rapport au travail de la Police en tant que tel, c'est clair qu'au niveau du Collège, on a une certaine marge de manœuvre pour travailler à la question des relations Police - jeunesse. Dans le cadre des États généraux, c'est un des thèmes sur lesquels on a déjà travaillé. On a organisé une première table ronde à laquelle était représentée la Police, il y avait aussi des représentants des associations de Molenbeek-Saint-Jean, un représentant du Délégué au droit de l'enfant et un travailleur d'une autre Commune qui a travaillé particulièrement sur les questions. On a passé en revue toute une série de constats et on a commencé à réfléchir à des pistes d'action sur trois niveaux.

C'est que les relations entre la Police et les jeunes sont par essence conflictuelles, mais comment faire en sorte que ce conflit, reste un conflit, je dirais normal et qu'on ne tombe pas dans le dérapage. Il y a donc tout un travail à faire sur les préjugés de part et d'autre. Il y a effectivement des choses qui se font déjà au niveau de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, puisque pour chaque nouveau policier qui arrive dans la Zone de Police, il y a des rencontres qui sont organisées avec les jeunes. Mais tant du côté des jeunes, que du côté de la Police, il y a un constat que ça ne suffit pas, et qu'il faut aller plus loin. Il y a aussi tout un travail à faire sur la formation des policiers. Alors là, c'est moins au niveau de la Commune en tant que telle, mais on peut quand même essayer de réfléchir sur certaines pistes. Et puis, il y a tout le travail à faire, tant du côté des associations des jeunes, que de la Police, un travail à faire pour ce qui est un flot juridique et une méconnaissance parfois sur les droits et devoirs tant des jeunes que des policiers au moment des interpellations, que ce soit sur la question liée aux menottes, que ce soit sur la question de la confiscation ou pas des GSM etc. Donc là, il y a tout un travail à faire et à relayer peut-être au niveau Fédéral.

Enfin, il y a un travail à faire, pour qu'en cas de dérapage, il y ait une meilleure information et un meilleur suivi au niveau des enquêtes en cours. C'est plus difficile d'agir au niveau local, si ce n'est sur certaines informations qu'on peut afficher dans les commissariats de Police, mais ce sont des informations qui pourront également remonter.

Par rapport à ces trois axes, on pourra continuer à travailler notamment fin septembre lors de rencontres avec les jeunes et ça fera partie du plan d'action jeunesse qui vous sera proposé au mois d'octobre.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

M. la Bourgmestre :

Par rapport à l'enregistrement des vidéos, s'il y avait une différence, c'est parce que ce sont deux systèmes d'enregistrement vidéo différents qui ont été utilisés, et donc les heures ne correspondaient pas entre les étages, mais il n'y avait pas de coupures, comme ça a été évoqué. C'est simplement une erreur technique.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Sur la deuxième question relative à une enquête qui oui ou non a été menée parmi les policiers, j'ai eu une réponse générale qu'il y a des agents qui sont en contact avec des jeunes. Mais la question est de savoir si on a mené une enquête sérieuse dans le corps de la Police ? Il y a une enquête qui se fait déjà depuis un an et demi ou deux ans. Donc j'aimerais bien connaître les suites, parce que cette enquête n'est pas divulguée. Cette enquête est strictement interne et on ne nous donne pas les résultats. Mais évidemment ça interpellent déjà, le fait qu'il y ait une enquête qui soit menée et que les conclusions ne soient pas accessibles et ne peuvent pas inspirer les Conseillers communaux à réfléchir à ce qu'il y a à faire.

M. l'Echevine Turine :

Moi, je ne suis pas au courant de cette enquête. Ça vous montre bien la distinction entre ce qu'un Collège a comme Tutelle et une Zone de Police. La Commune n'a pas la Tutelle sur la Zone de Police. Qu'il y ait des enquêtes au sein de la Police, c'est possible, mais les informations ne remontent pas jusqu'au service ici. Moi, je sais qu'il y a déjà eu des travaux qui ont été faits précédemment avec des tables rondes et des rencontres, mais je ne savais pas qu'il existait une enquête finalisée avec des chiffres sur l'image des jeunes de la Police. Lors de nos tables rondes, les représentants de la Police n'en n'ont pas fait état. Je suis heureuse de l'apprendre et on va évidemment demander pour l'avoir afin de compléter le dossier.

M. le Président :

Merci Madame Turine.